5€ janvier 2015 **n°83**

communes

Un autre regard sur les migrations



VOUS AVEZ DIT BIZARRE?

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues!

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué

Il dit que ça fait 27 fois qu'il est placé en centre de rétention administrative (CRA). Toulouse, Rennes, Nîmes, Nice... Il est incollable sur les procédures et les différents CRA de France. Andreï a son passeport soviétique. Il était soldat dans la marine marchande soviétique, en mer quand l'Union soviétique s'est dissoute. Il a ensuite quitté la Russie, avec son passeport, soviétique toujours. Les mois et les années passent.

Son passeport n'est plus valide.

Andreï est parti, il est en Europe.

À plusieurs reprises il se fait arrêter,

enfermer dans un CRA, dans Mais les autorités russes ne le reconnaissent pas. Le consul lui explique à plusieurs reprises :

- un laissez-passer, vous devez avoir la nationalité russe, il faut que vous retourniez en Russie.»
- il me faut un passeport!»
- « Et oui, monsieur, lui répètent les autorités consulaires, mais on ne peut pas vous délivrer de passeport depuis la France, il faut faire vos démarches sur place. »

Kafka s'y serait bien retrouvé. l'attente d'une possible expulsion. Aujourd'hui Andreï se retrouve à nouveau en CRA. À Toulouse cette fois. Il appelle les consulats de Paris, de Marseille et s'entend - « Pour qu'on puisse vous délivrer répéter encore les mêmes réponses. Le juge n'a pas voulu le libérer, avoir la nationalité russe. Et pour estimant que les russes délivreront peut-être cette fois un laissez-passer. Andreï sait qu'il va encore devoir - « Oui, mais pour aller en Russie, attendre 45 jours. Après c'est décidé il fait les démarches pour être reconnu apatride.

> Elsa Putelat, intervenante de La Cimade au CRA de Toulouse

Une tragédie

À travers la vitre de mon bureau situé dans le centre de rétention, j'assiste à cette scène surréaliste. Une femme avec un grand sourire regarde un homme tenir dans ses bras son petit garçon qui n'a même pas deux ans. Ils ne se connaissent pas. Ils n'auraient jamais dû se rencontrer, pourtant ils s'étreignent, s'amusent et se parlent comme ils peuvent dans une langue qu'ils inventent pour l'occasion. Le petit garçon rit aux éclats en touchant le visage de l'homme qui a une barbe naissante. L'homme s'amuse à le faire sauter dans ses bras et la mère les regardent en riant elle aussi. Ils ont besoin de cette chaleur et sont imperméables à ce qui les entoure. Une prison.

Le petit garçon n'est pas apeuré. Il ne connaît que ça la prison. Il y est né il y a deux ans. À l'issue de la peine de sa mère, son d'expulsion vers la Roumanie a été ordonnée, mais personne n'a pris le temps de réserver un billet d'avion et de faire les démarches nécessaires auprès des autorités consulaires afin d'obtenir une autorisation de

voyage pour ce nouveau né. Alors on les a mis là, dans cette prison pour les étrangers. Le petit garçon devra patienter encore quelques temps avant de pouvoir voir le monde autrement qu'à travers des barreaux. Pourtant, sa mère semble soulagée. Elle peut bien attendre encore quelques jours après ce qu'elle vient de vivre. Elle dit qu'elle est heureuse de voir des êtres humains ; que son fils puisse voir des hommes. Cet homme qui serre cet enfant plus fort qu'il ne devrait est algérien. Cela fait 24 ans qu'il est en France et il revient juste de voir le juge qui vient de confirmer son expulsion sous les yeux de son épouse et de son fils de trois ans. Il a pu le serrer dans ses bras quelques minutes, mais le juge à vite mis fin à ses espoirs. Il ne le reverra pas pendant longtemps. Ces trois là sont cassés. Cela se voit sur leur visage. Mais, pour l'instant, ils ont juste besoin de se sourire, de se toucher et de s'étreindre pour oublier.

Pablo Martin, intervenant pour La Cimade au CRA de Toulouse

Insomnie administrative

L'information, sans son ni visages. Une belle métaphore de la préfecture de Bobigny que ces écrans plasmas, muets, retransmettant BFM TV à longueur de journée. Au sein du « bâtiment des étrangers ».

En ce frais matin d'octobre 2014, tandis que les speakers de l'info et les agents au micro s'époumonent de concert, d'autres finissent leur nuit d'attente sur des cartons aménagés, installés à la va vite aux portes de l'administration de la République. Arrivé.e.s à minuit, deux heures, cinq heures, pour obtenir un de ces rares et précieux tickets qui leur permettront peut-être d'être, eux aussi, appelés en stéréo. Les demandeurs d'asile à 8h30, les primodemandeurs de titres de séjour à 13h30. Hiérarchie temporelle, hiérarchie formelle. En attendant, les traits se tirent, les enfants blêmissent et les couches se superposent. Mais que se passe-t-il à Bobigny en cette rentrée 2014 ? Albertine, douze ans en France, se présente pour la dixième fois en six mois. Devenue experte en matière d'organisation préfectorale, elle nous certifie que l'attente ne fait que s'empirer. Selon la préfecture, donc, mieux vaut faire venir dix fois une personne, qu'une fois dix personnes. La veille. Une femme, trente et unième sur la liste d'attente. Arrivée : 5h du matin. Un enfant de deux mois dans les bras. Pitrerie administrative, seuls trente tickets seront distribués. Accès refusé. Engorgement artificiel ou sous-effectifs justifiant la diminution du nombre de tickets « d'accueil » au guichet ? Qu'elles qu'en soient les causes, en attendant l'hiver, des personnes dorment, encore aujourd'hui, devant la préfecture de Bobigny.

Marion Dupourqué, La Cimade Île-de-France

LE TRAIT DE... FEDERICO GELLER

Des oiseaux migrateurs pour comprendre la dégradation des politiques migratoires et déconstruire les préjugés. Un récit à retrouver dans son intégralité sur www.lacimade.org



Regards

6 Actualités

Calais

2300 migrants face aux atermoiements des pouvoirs publics.



30 ans de La Cimade en rétention

1985 dans les archives.

10 Point chaud

Réforme du droit d'asile

11 Initiatives

Sensibilisation à Rennes

La solidarité ne demande qu'à germer.

13 Juridiaue

Assignation à résidence

CENTRES ET LOCAUX

1 100 37: MI DIES OF

Expulser sans enfermer: nouvelles méthodes, nouvelles inquiétudes.

lacimade.org

S'informer

Rapport 2013

sur les centres

administrative.

et locaux de rétention

Le dossier

Le droit à la santé en danger



Sur le papier, tout va bien: les étrangers peuvent se faire soigner et les personnes gravement malades ont le droit à un titre de séjour. Mais dans la réalité, l'accès aux soins est remis en cause et de grands malades risquent toujours l'expulsion.

19 Actions

Soigner les exclus

Reportage dans un centre d'accueil, de soins et d'orientation à Saint-Denis.

22 Portrait

La vulnérabilité des étrangers enfermés

Reem Mansour, médecin en prison et en centre de rétention à Marseille.

23 Débat

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

La santé en France: un système à deux vitesses

Le système de santé français est, dit-on, très complet, mais est-il égalitaire?

Commander

Agenda et carnet

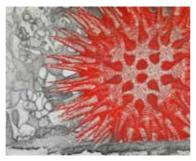
de notes 2015

Trajectoires

26 Parcours

Au détour de l'exil, la maladie

De l'Afrique centrale à Nantes, le chemin de Georges passe par Addis Abeba, Moscou et la Finlande.



27 La chronique

Si le sel s'affadit

29 Carnets de justice

L'agenda de la solidarité

international 2015

Statuer sur les refus de visa

À l'audience du tribunal administratif de Nantes, la situation très classique du refus de visa opposé aux membres de la famille d'un réfugié politique.

Expressions

30 Rencontre

Étirer la langue

Pertinents et impertinents,
David Poullard et Guillaume Ranou
publient le cinquième cahier de
leurs Très précis de conjugaisons
ordinaires. Leurs tables de
conjugaisons nous donnent à voir
autrement les mots employés
au sujet des migrations.



31 À lire, à voir

Des livres, une bande dessinée, des revues pour un autre regard sur les migrations et la solidarité internationale.

35 Publications

Europe et migrations

Décryptage, le nouveau livret de sensibilisation de La Cimade.

«Causes communes» le journal trimestriel de

∖a Cimade___

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques 64, rue Clisson 75013 Paris tél.: 01 44 18 60 50 www.lacimade.org

ABONNEMENTS 4 numéros - 1 an: 15€

(étranger: 20€)
Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé. ISSN 1262 - 1218



DÉPÔT LÉGAL: 1er trimestre 2015

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G., Anette Smedley, Didier Weill

ICONOGRAPHIE: Giovanni Cocco, Marie-Hélène Constant, Leonardo Contreras, Irene Garcia-Aranda, Jean Larive, Marion Osmont, Guillaume Rannou, Recru2sens, Vincent Wartner, Kareen Wilchen.

ont Également collaboré à ce numéro: Rime Ateya, Gipsy Beley, Maya Blanc, Caroline Bollati, Marie-Hélène Constant, Élisabeth Dugué, Michèle Gillet, Hervé Hamon, Morgane Iserte, Alain Le Goanvic, Clémence Richard.

PHOTO DE COUVERTURE : © Jean Larive. Pli confidentiel adressé

au Médecin inspecteur de santé publique pour une demande de régularisation «étranger malade», Bobigny, mars 2011.

OUATRIÈME DE COUVERTURE:

© Entrez-sans-frapper pour la conception graphique et © SensorSport pour la photo.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE:

(© ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêchers

IMPRESSION: Corlet



Édito

Malades de l'intérieur

epuis une loi de 2011, les conditions d'accès au titre de séjour pour raison médicale se sont considérablement durcies, par la volonté de la majorité de l'époque de renvoyer les personnes étrangères malades dans leur pays d'origine, dès lors qu'un traitement existe, fut-il totalement inaccessible. Deux ans et demi après le changement de majorité, et malgré les promesses électorales de François Hollande, la loi n'est toujours pas modifiée. Pire encore, les pratiques administratives n'ont cessé de se dégrader, aboutissant, du fait notamment des pressions exercées par les préfectures sur les médecins des agences régionales de santé (ARS), à une chute du nombre de titres de séjour accordés à des personnes gravement malades. Depuis 2012, le rythme des expulsions s'est même accéléré atteignant des niveaux inédits, malgré la mobilisation des associations et des alertes répétées auprès des ministères de la santé et de l'intérieur. Un projet de loi, dont l'examen par le parlement n'est pas envisagé avant le printemps 2015, prévoit enfin de rétablir le principe de l'effectivité de l'accès aux soins. Que de temps perdu et de situations de vie brisées! Mais cette effectivité, ainsi que la gravité de la pathologie, seront désormais évaluées par les médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en lieu et place des médecins des ARS. Doit-on rappeler que l'OFII gère déjà, sous tutelle du ministère de l'intérieur, les aides au retour, les contrats d'accueil et d'intégration, ou encore les visites médicales dans le cadre général de la politique de maîtrise des flux migratoires. Pourquoi la santé des personnes étrangères devrait-elle sortir du giron exclusif du ministère de la santé? Pourquoi le ministère de l'intérieur aurait-il son mot à dire en matière de santé publique? Pourquoi les personnes malades relèveraient-elles d'autorités différentes selon qu'elles sont françaises ou étrangères? Fini le temps où la politique relative à l'immigration était partagée avec d'autres ministères (affaires étrangères, justice, affaires sociales). Avec le transfert de cette

Les propositions de La Cimade rejoignent celles d'autres associations: rappeler aux préfectures les dispositions législatives et les règles de procédure pour mettre fin aux multiples pratiques administratives illégales; maintenir un dispositif d'évaluation médicale placée sous la tutelle exclusive du ministère de la santé et mettre fin aux ingérences et pressions des préfectures et du ministère de l'intérieur; rendre effectif le droit au séjour et la protection contre l'expulsion de toutes les personnes étrangères malades vivant en France, y compris les ressortissants de l'Union européenne. Pour ne pas risquer de passer d'une logique de médecine de prévention à une médecine de contrôle, d'une logique de santé publique à une logique de gestion des flux migratoires.

compétence d'évaluation médicale à l'OFII, l'intérieur

règnera dorénavant sur tout.

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

Causes communes — janvier 2015 — n°83

2300 migrants face aux atermoiements des pouvoirs publics

Pas de trêve hivernale pour les migrants qui campent autour de la ville. Devant l'urgence humanitaire, l'État a décidé de financer un nouvel accueil de jour, qui ne résoudra donc pas le problème de l'hébergement de nuit.



la nuit tombée, le beffroi de la ville de Calais se pare de lumière. Un décor étincelant qui contraste avec la réalité juste derrière le monument classé. Il est 18h sur le terrain vague du quai de la Moselle et, comme chaque soir, c'est l'heure de la distribution alimentaire pour les migrants qui attendent une opportunité pour rejoindre l'Angleterre. Ils seraient actuellement 2300 selon la préfecture du Pas-de-Calais, 1 000 de plus que cet été. « Nous distribuons trois fois et demi plus de repas qu'il y a un an à la même période » concède Christian Salomé de L'Auberge des migrants, l'une des associations en charge de la distribution.

novembre 2014.

«Pour beaucoup de migrants, ce repas est le seul de la journée. » Abdelkhader, un étudiant éthiopien de 19 ans, a trouvé refuge près du port sur la zone industrielle des dunes, dans la « jungle » dite de Tioxide, du nom de l'usine située à proximité. À l'intérieur et autour du gymnase du site, environ 600 Érythréens, Éthiopiens et Soudanais survivent: pas de point d'eau à proximité et aucune possibilité de douches. Les jours et les nuits sont occupés à trouver un camion à l'arrêt pour s'y glisser et rejoindre ainsi le port de Douvres. «Le problème, c'est qu'il y a de moins en moins de possibilités » raconte Baiza, autre migrante éthiopienne. «Il y a beaucoup de policiers en ce moment et ils ont du gaz lacrymogène».

En effet, depuis le 23 octobre, un escadron de gendarmes mobiles et une demi-compagnie de CRS sont arrivés en renfort à Calais, l'équivalent de cent hommes. Des bagarres ont eu lieu récemment sur le site de l'usine Tioxide. Le président de l'Auberge des migrants n'y voit rien d'autre que de la désespérance.

Un accueil de jour prévu au mois de janvier

Face à l'urgence humanitaire, aux plaintes des Calaisiens qui disent ne plus se sentir en sécurité, aux répercussions économiques sur le port mais aussi sur l'image de la ville, Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur a confié à deux personnalités qualifiées



La jungle Tioxide, novembre 2014.

des camps type HCR (Haut une mission sur «les moyens et les dispositifs à mettre en place afin d'assurer une prise en charge satisfaisante des migrants». Ils rendront leur conclusion en mars

L'État vient aussi d'accepter de financer un accueil de jour dans un centre périscolaire de la zone industrielle des dunes, très excentré. Le ministre de l'intérieur, la maire (UMP) de Calais, Natacha Bouchard, et la Vie active, association choisie pour gérer le futur centre, viennent de signer la convention qui prévoit de rassembler sur le site tous les services actuellement disséminés sur Calais comme le vestiaire, la distribution alimentaire, l'accès à l'électricité pour recharger les téléphones portables, les douches ou encore l'information juridique

prochain.

Cette initiative qui devrait coûter trois millions d'euros est qualifiée «d'avancée» par Jean-Claude Lenoir, le fondateur de l'association d'aide aux migrants Salam. Néanmoins, selon ce militant historique à Calais, la priorité est de « désengorger la ville en répartissant les migrants dans

commissariat des nations unies pour les réfugiés) dans la région du Nord. » Pour Christian Salomé, « cet accueil de jour ne règle pas non plus le problème de l'hébergement de nuit pour tous. Actuellement, il est seulement prévu de mettre à l'abri les femmes et les enfants. » De son côté, Emmaüs France dénonce un nouveau «ghetto» visant à assigner les migrants à «l'invisibilité». Mais cet accueil de jour est loin d'être lancé, car il faudra plusieurs semaines pour finir les travaux. L'association la Vie active, deuxième employeur du Pas-de-Calais, est spécialisée dans la prise en charge du handicap et de la dépendance.

Le HCR demande plus de solidarité entre les États européens

Philippe Leclerc, le représentant du HCR en France, attend beaucoup de cet accueil et notamment la possibilité de mieux informer les migrants via des films ou des alertes SMS. En dépit des nombreuses difficultés pour

passer en Angleterre, seuls 10 % d'entre eux demandent l'asile en France, explique-t-il. «Il faut favoriser une politique d'asile crédible dans notre pays : un délai de réponse de 31 jours suite à une demande alors qu'aujourd'hui les migrants doivent attendre au minimum quatre mois avant d'être pris en charge. Il faut aussi ouvrir cinq jours par semaine le guichet pour les renseignements à la sous-préfecture de Calais, ce qui devrait être rapidement le cas, et prévoir plus de places en CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile). » En septembre dernier, le Royaume-Uni et la France ont conclu un accord sur « la gestion de la pression migratoire à Calais ». Londres s'est engagé à abonder un fonds de quinze millions d'euros sur trois ans pour sécuriser le port français. Fin octobre, la maire de Calais, Natacha Bouchard, s'est rendue à Londres pour évoquer « le sort lié de Calais et de Douvres.» L'entrevue avec la commission parlementaire britannique n'a rien donné d'autre qu'un dialogue de sourds. — Marie-Hélène Constant

Islamophobie

Nadia Henni-Moulaï a publié un recueil de nouvelles autour des clichés sur les musulmans, Petit précis de l'islamophobie ordinaire, aux éditions Les Points sur les i. Journaliste, elle a fondé aussi le site meltingbook.com, une galerie de portraits pour tout média soucieux de diversifier ses interviews.

Que signifie «islamophobie»?

En grec ancien, phobos signifie la crainte, la peur, l'effroi. L'islamophobie est un néologisme qui désigne la peur de la religion musulmane et, par extension, tous les préjugés autour de cette religion. D'après le Collectif contre l'islamophobie en France, il s'agit de « l'ensemble des actes de discrimination et de violence visant des institutions ou des individus en raison de leur appartenance présupposée à l'islam». Mais ce terme ne fait pas l'unanimité. Des journalistes, des intellectuels et des politiques veulent le mettre à l'index.

Comment ce mot est-il apparu?

Il y a une dizaine d'années, la journaliste Caroline Fourest a affirmé que ce mot avait été utilisé pour la première fois en 1979 par les fondamentalistes iraniens pour accuser de blasphème les femmes opposées au voile et interdire toute critique de la religion musulmane. Depuis, les médias français mainstream et les intellectuels, qui fleurissent sur ces canaux, rebattent cette thèse. Or, c'est faux! Ce mot était apparu déjà en 1910 dans l'ouvrage d'un ethnologue français, Alain Quellien, où il était défini comme « un préjugé contre l'islam répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne». Le mot islamophobie relève d'une invention française, souligne le sociologue Marwan Mohammed.

Pourquoi l'usage de ce mot est-il polémique?

D'après un édito de France Inter en 2012, les personnes qui emploient ce terme le feraient « pour trouver des excuses à l'islam radical et transformer ses promoteurs en victimes ». Un raccourci dont les médias français sont coutumiers: si vous employez ce mot, ce n'est pas que vous cherchez à désigner une forme de racisme, non, c'est que vous êtes un islamiste! Du chantage intellectuel de haut vol. Certes, le terme, ciblé sur la crainte de l'islam, n'est pas le plus approprié pour parler du rejet des musulmans. Certes, nous pourrions tenter de nuancer sa définition, voire le remplacer. Mais c'est une façon bien pernicieuse de déplacer le débat. Ce terme parle à tout le monde. Il a le mérite de nommer une réalité, un racisme né de ce fantasme selon lequel tous les musulmans formeraient une seule communauté contre laquelle la France et l'Europe devraient se défendre pour exister. -

Propos recueillis par Maya Blanc

À lire aussi: Nadia Henni-Moulaï, «Quizz: l'islamophobie en folie!», dans le Précis à l'usage des journalistes (Le Cavalier Bleu/Institut Panos).

MÉDITERRANÉE

Opération Triton: contrôler plutôt que sauver des vies

Le 1^{er} novembre 2014, l'opération Triton a été lancée. Au même moment a pris fin Mare Nostrum, l'opération de sauvetage mise en place par l'Italie, suite aux naufrages de Lampedusa d'octobre 2013. Mais Triton n'a pas vocation à remplacer l'opération italienne : sa priorité est le contrôle des frontières extérieures et non le sauvetage en mer.

la situation en Méditerranée, la réponse européenne est encore et toujours sécuritaire. Peu après les naufrages d'octobre 2013, l'UE a appelé au renforcement de l'action de Frontex dans cette zone. C'est désormais chose faite avec la mise en place de l'opération Triton qui devait s'appeler « Frontex plus » à l'origine.

Cette opération a été fortement réclamée par l'Italie, qui exigeait plus de solidarité de la part de l'UE, car elle supportait seule les coûts humains et financiers de Mare Nostrum. Elle est coordonnée par Frontex et implique plusieurs autres États membres de l'UE. Au 1er novembre, 21 pays ont fait part de leur volonté de contribuer via la mise à disposition de matériel et de ressources humaines. Triton dispose d'un budget mensuel de 2,9 millions d'euros, de 65 officiers, de 21 navires, de 4 avions – dont un mis à disposition par la France – et d'un hélicoptère. Sa durée n'a pas été fixée car elle dépendra du budget alloué à Frontex pour 2015. L'opération Triton est uniquement une opération de contrôle des frontières extérieures de l'UE, comme confirmé par l'agence Frontex elle-même. Contrairement à l'opération Mare Nostrum qui visait en partie à porter secours en haute mer,



Triton consistera à patrouiller au large des côtes européennes et à empêcher les bateaux d'accéder au territoire de l'UE. Mare Nostrum a été critiquée par certains États membres, car elle créait prétendument un «appel d'air» en sauvant des personnes migrantes, comme l'a cyniquement affirmé le gouvernement britannique qui ne souhaite pas participer à des opérations de sauvetage pour cette raison... Plus de risque avec Triton puisque les contrôles passeront avant le sauvetage des vies en mer.

La police militaire espagnole patrouille à la frontière, Melilla, 2012. Cette réponse sécuritaire des États membres témoigne d'un manque cruel de solidarité de l'Europe envers des personnes qui prennent la mer pour fuir des situations d'une rare violence comme en Libye, en Syrie, ou en Érythrée. Elle pose également de nombreux problèmes en matière de respect des droits de l'homme, notamment du droit d'asile, comme l'a pointé récemment la Cour européenne des droits de l'homme en condamnant sévèrement l'Italie et la Grèce (arrêt Sharifi, 21 octobre 2014).

- Gipsy Beley

ADCHIVE

En 1985, La Cimade met les pieds en rétention

près le scandale d'Arenc en 1976 et la découverte de ce hangar du port de Marseille où les étrangers étaient enfermés illégalement par la police dans l'attente de leur expulsion, la loi de 1981 légalise les centres de rétention administrative (CRA). Mais c'est le 5 avril 1984 que les CRA on été créés par décision du Premier ministre. Puis, en novembre, La Cimade signe avec le ministère des affaires sociales une convention concernant une mission d'accompagnement social des personnes enfermées en instance d'expulsion.

L'intervention de La Cimade dans les CRA commence à leur ouverture en 1985. Le bilan de cette première année est de 570 personnes rencontrées, principalement à Nice et à Lyon. En 1986, déjà 3 025 étrangers accompagnés. La mission a évolué, notamment avec les lois Pasqua en 1986, puis Sarkozy en 2003 et Besson en 2011. L'accompagnement est désormais essentiellement juridique. Les chiffres ont eux aussi beaucoup évolué: plus de 45 000 personnes enfermées en CRA en 2013. Trente ans après, retour sur les interrogations de l'association avec cet ancien procès verbal de l'assemblée générale de La Cimade du 14 décembre 1985.

Rafael Flichman

PIECE Nº4 -extrait du PV de l'assemblée du 14/12/85 -

Débat sur les Centres de Rétention

Voilà une année que la CIMADE assume sa mission dans les Centres de Rétention et elle y a déjà appris beaucoup, sans compter les services qu'elle a rendu à tel ou tel retenu. Pour l'instant, aucune raison externe ne pousse la CIMADE à interrompre son travail et elle a demandé le renouvellement pour un an de sa convention avec l'Etat. Le point qui prête à discussion est la vitesse à laquelle s'ouvrent les centres de rétention : elle est très lente et Paris demeure le point faible.

Dans le débat, quelques voix s'élèvent fortement contre les Centres de Rétention et expriment la crainte que la CIMADE ne cautionne trop l'Etat dans cette affaire délicate. Le principe même de la détention administrative est contesté. On dit que ce n'est pas à la CIMADE mais à l'Etat d'être logique avec sa décision de fermeture des frontières. L'analogie avec la présence de la CIMADE dans les camps en 40-45 est mise en question car il n'y avait ni convention ni rémunération. Quant aux femmes sans papiers, elles échappent encore aux commissariats et des centres de rétention risquent d'être aménagés pour elles.

En réponse, une distinction est faite entre les principes juridiques et les urgences humaines. S'il est important de continuer à discuter des principes, c'est un devoir de répondre aux urgences. Il faut mettre fin à la situation précaire dans les commissariats où personne ne peut suivre les retenus. A Lyon où s'est faite la lère ouverture d'un centre, les choses se sont améliorées. Pas plus qu'elle n'était pour la guerre et les camps en 40, la CIMADE n'est pour la crise et les centres anti-clandestins de 85 : elle se doit d'y être non pas au nom d'une logique d'Etat mais au nom de l'article 2 de ses statuts où tout commence par la présence nécessaire auprès des étrangers là où ils sont.

PRISON

Guide multilingues pour les étrangers

La Cimade publie en décembre 2014, un guide juridique à destination des personnes étrangères incarcérées.



La version russe du guide Vos droits en prisor édité par La Cimade.

ntitulé Vos droits en prison, ce guide pratique doit permettre aux personnes de connaître leurs droits, de les comprendre et de savoir comment les faire valoir. L'information en prison est difficilement accessible pour des personnes n'écrivant pas ou ne lisant pas le français. Beaucoup d'informations ne sont transmises que par des campagnes d'affichage. Et pourtant, toute personne détenue a des droits quelles que soient sa nationalité et sa langue. Traduit en huit langues (anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, portugais, roumain, russe), le guide sera mis à disposition des personnes étrangères en prison, dans les bibliothèques ou distribué directement par les bénévoles de La Cimade. - Caroline Bollati

EN SAVOIR PLUS

Télécharger le guide juridique pour les étrangers en prison en 8 langues

www.lacimade.org

Commander les versions imprimées:
La Cimade
Commission prison
64 rue Clisson
75013 Paris
commission.prison@lacimade.org

Causes communes — janvier 2015 — n°83

RÉFORME DU DROIT D'ASILE

L'asile sous influence

Le projet de loi relatif à la réforme de l'asile a été voté solennellement le 16 décembre 2014 par l'Assemblée nationale après des débats qui se sont tenus du 9 au 11 décembre dans un hémicycle peu fréquenté. Il sera discuté au Sénat en 2015 avant son adoption définitive.

a réforme du droit d'asile est Réduire les délais le fruit d'une obligation et L'obsession du gouvernement est d'un constat. Obligation de transposer avant juillet 2015, les directives européennes du « paquet asile » fixant des normes com- limiter l'incertitude et la précarité munes concernant la procédure, dans laquelle sont maintenues les les conditions d'accueil et les cripersonnes pendant des mois. Mais du projet. L'Office français de l'imtères d'octroi de la protection internationale. Constat unanime motivation principale du ministre. en sera le maître d'œuvre. Cette que le système français est à bout «L'octroi plus rapide d'une protecde souffle et qu'il est nécessaire de le réformer.

Les avancées qui seront mises en œuvre ne sont donc pas issues posées par l'Europe. Pourtant ce projet était censé être le résultat

Dissuader les « faux » demandeurs

d'asile et imposer un système d'hébergement directif et contraignant.

la réduction des délais de deux ans dix. à neuf mois d'ici 2017. Une initiative louable qui devrait en théorie il n'est pas sûr que telle soit la tion qui induirait au final la réduction des coûts » serait selon Gérard Sadik, responsable de la commission asile de La Cimade, l'un des d'une volonté politique, mais im- objectifs du texte. Il n'a pourtant jamais été question d'autoriser les demandeurs d'asile à chercher du d'une large consultation regroupant travail dès le début de la procé-

reste au cœur du processus, puisqu'il est décisionnaire dans sept cas sur

Un accueil sous surveillance

L'hébergement directif et contraignant est l'une des mesures phares migration et de l'intégration (OFII) agence sous la tutelle de place Beauvau pourra déléguer certaines missions à des prestataires. L'objectif est de soulager l'Île-de France et la région Rhône-Alpes, mais les personnes seront obligées d'accepter une place dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) au risque de se voir couper les conditions d'accueil. « Permettre le libre choix du demandeur d'asile entre un hébergement chez des proches ou dans la région de sa famille et le versement d'une allocation financière ou un hébergement financé par l'État » aurait été selon Gérard Sadik une solution plus adaptée. Recours suspensif, présence d'un tiers aux entretiens devant l'Ofpra et accès aux conditions d'accueil pour tous les demandeurs d'asile sont des mesures qui vont dans le sens de la protection du droit d'asile. Reste à savoir si les moyens financiers seront au rendez-vous. Or, le projet de loi des finances 2015 semble bien en decà des ambitions du gouvernement. Rafael Flichman

des ateliers laissaient espérer une refonte du système d'asile assurant une procédure plus simple et équitable et des conditions d'accueil visant à assurer la dignité et l'insertion des demandeurs. Le rapport final n'a presque rien retenu de cette concertation, préconisant des mesures pour dissuader les «faux » demandeurs d'asile et imposer un système d'hébergement directif et contraignant. C'est sur cette base que le projet de loi

les administrations et les associa- dure. « Il leur faudra attendre neuf tions à l'automne 2013. Les travaux mois pour espérer obtenir ce droit très réduit. Une mesure utile pour l'indépendance financière des demandeurs et pour leur intégration serait des les autoriser à travailler. » De nouvelles formes de « procédures accélérées » sont créées en remplacement des « procédures prioritaires ». Il est fort à craindre que cette accélération se fasse au détriment des droits. C'est à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) que revient la possibilité d'accéléa été rédigé par le gouvernement. rer les procédures, mais le préfet

SENSIBILISATION

À Rennes, la solidarité ne demande qu'à germer

Les idées foisonnent au sein du groupe local de La Cimade de Rennes pour sensibiliser le public arpentant les stands du festival Tam-Tam. Destiné aux jeunes nouvellement arrivés dans cette ville, ce festival s'est tenu les 1er et 2 octobre. Irène, Adrien, Carole et Pierre tentent de faire naître des vocations à travers jeux de rôle et partages d'expériences.

Non... C'est injuste! Toute ma famille a été tuée!» s'exclame Caroline quand Irène lui annonce que sa demande d'asile est refusée. Le temps d'un tour de plateau du Parcours de migrants, animation du stand de La Cimade, elle incarne le jeune Alphonse. Il a fui la République démocratique du Congo, craignant de subir le même sort que ses parents, militants politiques assassinés, après avoir été longtemps persécutés par la police. Irène, maître du jeu, reste impassible: l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ne lui accorde pas le statut de réfugié. « C'est de l'arbitraire juridique » commente Hélène, sa camarade de jeu, qui ne s'en sort pas mieux en étant Mehdi. Ce dernier, venu d'Algérie, a découvert au cours de son séjour en France qu'il était atteint d'une maladie rare et espère pouvoir recevoir les soins dont il ne pourrait pas bénéficier dans son pays. Or, étant arrivé avec en poche un visa touristique, il se retrouve vite en situation irrégulière et tombe sur l'une des cases du plateau tant redoutées: «Police! Vos papiers!». Sa vie bascule alors, il est enfermé dans un centre de rétention administrative (CRA) puis expulsé. «La mise en situation fonctionne très bien car elle permet de jouer sur l'émotion, de faire vivre quelque chose », constate Irène. Ce genre de support ludique est souvent utilisé, notamment dans les actions menées au sein des lycées, pour informer sur la situation des migrants.



En incarnant les différents personnages, l'on prend pleinement conscience des dangers qui jalonnent la route de ceux qui décident de partir. Le chiffre tombe: plus de 23 000 personnes sont mortes Tout au long de ce véritable parcours du combattant, les bénévoles s'appliquent à présenter les différentes instances, expliquer les procédures et révéler les pratiques. Les joueurs découvrent ainsi le dédale administratif et la précarité constante dans laquelle les migrants sont maintenus, même une fois parvenus sur le territoire français. Kevin retient le sentiment

d'injustice qu'il a éprouvé en se prêtant au jeu. Il constate ainsi que « la case arrivée ne veut pas dire que l'on est sorti d'affaire, on n'est pas forcément régularisé.» Caroline et Hélène hochent la tête. la discussion s'anime autour de la différence de traitement selon sa nationalité. Tous dénoncent le rôle des médias dominants qui contribuent à nourrir cette stigmatisation.

Halte aux préjugés

C'est précisément une démarche de questionnement des idées reçues que les bénévoles proposent lors de leurs échanges avec le public. «Il s'agit d'un travail de longue haleine», reconnaît Irène. En levant le voile sur les situations •••

aux frontières de l'Europe de 2000 à 2013¹. Silence.

> 1 Amnesty international, The Human cost of fortress Europe 2014. Organisation internationale our les migrations, Fatal Journeys: Tracking Lives During Migration,

Causes communes — janvier 2015 — n°83

Causes communes — janvier 2015 — n°83

••• iniques, ils œuvrent pour qu'un autre regard soit posé sur les migrations.

«J'ai la conviction, sourit Pierre, que les enfants et les jeunes sont un bon vecteur pour déconstruire les préjugés. » Adrien approuve, « même s'ils ne s'engagent pas tout de suite, ils s'intéressent, posent des questions et découvrent. D'ailleurs, allons les chercher!» D'un pas décidé, Adrien et Pierre parcourent alors la place Charles-de-Gaulle, où se tient le festival. Le quiz démarre: « Est-ce que tout le monde a le droit de migrer?» lance Adrien à un groupe flânant au soleil. Les regards sont hésitants, puis Scott s'insurge : « Non. Mais tout le monde devrait avoir cette liberté! Je ne comprends pas pourquoi on embête les gens pour des questions de visas. » Rebondissant sur le décalage pointé entre les principes des droits humains fondamentaux et les pratiques, Adrien et Pierre expliquent que La Cimade prône justement une politique d'hospitalité. Ils les invitent à s'asseoir au stand pour pouvoir discuter plus en détail des

actions de solidarité.



« Les enfants et les jeunes sont un bon vecteur pour déconstruire les préjugés. »

La disposition des tables a été conçue à la manière d'un bistro, offrant ainsi un cadre chaleureux propice aux échanges. Les curieux s'attardent volontiers avec les bénévoles, qui peuvent alors prendre le temps de présenter le panel d'actions menées dans les différents pôles du groupe (animation, permanences juridiques, visite en CRA, et en prison). Ils évoquent leur engagement afin de susciter des vocations et le recrutement semble en bonne voie. Suite à sa discussion avec Carole et Irène, Mani, ayant lui même connu des difficultés faute d'avoir le « bon papier », est très motivé à l'idée de pouvoir être actif en participant aux permanences juridiques. «Si je peux être utile, alors on peut tous l'être, donc il y a de l'espoir, il faut



y croire » assure-t-il. Pour Léa, lycéenne, il est primordial «d'avoir un rapport à la personne, de ne surtout pas traiter les gens comme des numéros. » Si elle quitte le stand avec l'envie de s'engager dans le pôle prison, elle craint, toutefois, de ne pas être suffisamment armée pour se confronter à des situations difficiles.

Bouillon d'initiatives

L'accompagnement des nouvelles recrues est l'une des priorités du groupe local, qui a la spécificité d'être composé de bénévoles majoritairement jeunes. «Il est impossible d'accepter au'un bénévole se sente trop submergé. se décourage et reparte » précise Carole; elle y attache beaucoup d'importance. Dans cette optique a été mis en place un café juridique, animé par des avocats, afin que les non juristes bénéficient des outils nécessaires pour traiter des cas complexes. L'idée de ménager un temps de parole pour évacuer l'émotion est en cours de réflexion. «On a besoin d'un espace de transmission d'expériences. on est en train de chercher les formes que cela pourrait prendre. » commente Irène. Les initiatives fusent, à l'image de ce groupe dynamique, qui a su trouver un nouveau souffle, fruit du soin apporté à tisser du lien entre les bénévoles. Tous les quatre insistent sur le fait qu'en réfléchissant ensemble, il leur est apparu nécessaire d'apprendre

nouvelle énergie au groupe. Des amitiés sont nées et le plaisir de se retrouver fait partie de leur motivation. En effet, il s'agit, depuis le mois de juin, de la quatrième action de sensibilisation dans laquelle ils s'impliquent. La cohésion permet une cohérence des actions, dans lesquelles les compétences de chacun trouvent leur place.

Des projets naissent aussi de l'envie d'investir de nouveaux terrains. Ainsi, au fil de ces deux iours de festival Tam-Tam. le partage d'expériences se fait aussi avec les bénévoles des stands voisins du chapiteau «S'engager» et des ponts sont envisagés. Souhaitant profiter du vivier associatif de Rennes, le groupe s'est donné pour objectif de renforcer la collaboration avec d'autres associations, y compris certaines œuvrant dans d'autres champs. Carole s'en réjouit: «En ce moment, on assiste à un mouvement de recherche, de consolidation de points de convergences, de rassemblement pour proposer d'autres formes de débats, d'échanges et d'actions.» L'heure est venue désormais de replier le stand, l'enthousiasme est encore palpable, communicatif. Carole, Pierre, Irène et Adrien ont le sentiment que des graines vont germer. - Rime Ateya

POUR ALLER PLUS LOIN

Télécharger les éléments du jeu Parcours de migrants sur à se connaître pour impulser une www.lacimade.org

ASSIGNATION À RÉSIDENCE

EXPULSER SANS ENFERMER: NOUVELLES MÉTHODES, NOUVELLES INQUIÉTUDES

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2014, ON OBSERVE L'APPARITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MÉTHODES UTILISÉES PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE POUR EXPULSER LES PERSONNES MIGRANTES SANS LES FAIRE PASSER PAR UN CENTRE DE RÉTENTION.

Le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises son intention d'améliorer l'efficacité des expulsions à travers la mise en œuvre d'une série de mesures regroupées sous le terme générique d'« alternatives à la rétention ». La méthode la plus souvent utilisée est l'assignation à résidence: si les personnes disposent de garanties de représentation suffisantes, l'administration peut les assigner à résidence à leur domicile en vue de leur expulsion. Cette privation de liberté peut durer 45 jours et être renouvelée une fois. Pendant ce temps, les personnes ne peuvent pas quitter le département de leur résidence et doivent pointer plusieurs fois par semaine au commissariat.

Rétention hors les murs

Les déboutés de l'asile et les demandeurs d'asile en procédure «Dublin» semblent la cible privilégiée de ces nouvelles procédures. L'assignation à résidence est également utilisée pour les personnes les plus vulnérables: familles, personnes malades, femmes isolées avec leurs enfants. Ces dernières sont souvent libérées par la justice puisque leur enfermement en centre de rétention administrative (CRA) n'est pas adapté à leur situation.

Sous leur apparence plus «humaine» puisqu'elles évitent l'enfermement, ces mesures alternatives à la rétention, mises en œuvre à l'abri de tout regard, soulèvent pourtant de nombreuses questions: isolées, les personnes ont beaucoup plus de difficultés à faire valoir leurs droits (accès à un interprète, accès à un avocat, accès aux procédures, possibilité de former un recours). La promotion des alternatives à la rétention, telles qu'elles sont pratiquées en France, s'inscrit dans une triple stratégie: évitement du regard citoyen

sur les procédures d'expulsion,

cohérent des mesures de surveillance» et le renforcement de leur « complémentarité ». Pour cela, on arme les préfectures de nouveaux moyens coercitifs. En parallèle, on dégrade toujours plus le droit des personnes. Ainsi, il est notamment prévu que la police pourra venir interpeller de force à leur domicile les personnes assignées à résidence sur simple

Le dispositif de la rétention se complète pour contrôler et expulser les étrangers à moindre coût.

contournement des juges et réduction des coûts. On aurait pu penser qu'elles s'accompagneraient de l'annonce d'une réduction du nombre de places de rétention ou de la fermeture de certains CRA. Il n'en est rien. Il semble au contraire qu'elles renforcent le panel des méthodes coercitives mises à la disposition de l'administration et complètent le dispositif de la rétention pour contrôler et expulser les étrangers à moindre coût.

La perspective d'une nouvelle loi

D'ailleurs, les nouveaux projets de loi relatifs à l'asile et à l'immigration consacrent une part importante à ces nouvelles méthodes en vue de leur développement et de l'amélioration de leur efficacité. L'étude d'impact est claire, l'un des objectifs est de « permettre un enchaînement

autorisation du juge. Et cela, sans aucune procédure contradictoire, sur les seules affirmations de l'administration, sans que les personnes étrangères puissent défendre leurs droits. Jusque-là, le droit français ne permettait de telles violations du domicile que pour les personnes susceptibles d'avoir commis un délit puni d'une peine d'emprisonnement au moins égale à cinq ans. Enfin, les préfectures pourront aisément passer d'un système à l'autre. Les mêmes personnes se retrouveront ainsi assignées, puis enfermées, puis assignées, puis enfermées jusqu'à leur expulsion. Les objectifs « productivistes » en matière de surveillance et d'expulsions semblent donc bien loin des considérations humanitaires avancées pour justifier la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Clémence Richard



Convalescence d'un migrant Kurde au centre hospitalier de Calais, septembre 2007.

Le droit à la santé en danger

Sur le papier, tout semble bien installé: le système de santé français permet aux étrangers de se faire soigner, par le biais de l'Assurance maladie ou de l'Aide médicale de l'État. Et pour les personnes gravement malades ne pouvant pas être soignées dans leur pays d'origine, elles ont le droit à un titre de séjour. Mais dans la réalité, l'accès aux soins est de plus en plus remis en cause à travers l'arbitraire des préfectures et maintes tracasseries administratives. De grands malades risquent toujours l'expulsion.

Ce que l'on entend dans les réunions du collectif Santé à Lyon, ou bien à la permanence du CASO de Saint-Denis, souligne crûment les

traumatismes subis par les étrangers. Reem
Mansour, médecin à Marseille, explique le travail
d'écoute et de soutien psychologique nécessaire
à la prison des Baumettes ou au centre de
rétention du Canet. Caroline Izambert, historienne,
raconte la mise en place ambiguë de l'AME.
Quant aux trois invités de notre table ronde,
l'élue locale de Montreuil, le médecin et le juriste
engagés dans les réseaux de soutien, ils se
rejoignent sur un même constat : dans un climat
de suspicion croissante, tout devient compliqué
pour les étrangers malades. Et les projets
gouvernementaux ne sont pas en mesure de les
rassurer.

Santé des étrangers: un droit peau de chagrin

Droit au séjour contesté, accès aux soins malmené, suivi insuffisant dans les prisons et les centres de rétention: il ne fait pas bon être malade en France quand on est étranger. De quoi nuancer bien des idées reçues.



l y a les campagnes récurrentes stigmatisant une L'exil contraint France qui se ruinerait à soigner de plus en plus d'étrangers et à accueillir des charters de «faux malades ». Des polémiques stériles, jouant de l'approximation, de l'amalgame et même souvent du mensonge. Et il y a des témoignages sérieux, toujours plus inquiétants où, dans ce même pays, on hésite de moins en moins à refuser de soigner et où on expulse des personnes gravement malades. Les récits ne manquent pas : comme ce Béninois, atteint du VIH, chassé parce qu'on lui a refusé une prolongation de son titre de séjour pour raison médicale; ou bien cette Ivoirienne enceinte, qui accouche dans

un hôpital, mais faute de couverture maladie, hérite d'une facture énorme.

Quand les préfets jouent au docteur

Premier constat: pouvoir obtenir un titre de séjour en France quand on est gravement malade est un droit reconnu depuis 1998. Ce sont des tentatives d'éloignement d'étrangers malades du VIH qui avaient alors troublé l'opinion. Depuis, les conditions de délivrance de la carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » incluent la raison médicale. Aujourd'hui, sur un total d'environ 30 000 titres de séjour délivrés pour raison médicale, il y a chaque année quelques 6 000 « entrants » et 6 000 « sortants » de ce dispositif.

Or, ce droit est aujourd'hui de plus en plus malmené. Pour en bénéficier, le dossier administratif doit passer au tamis de la préfecture. Les décisions varient d'un département à l'autre et la tendance est au durcissement. Le préfet doit demander l'avis d'un médecin de l'Agence régionale de santé (ARS), mais il n'en tient pas systématiquement compte. Certains préfets n'hésitent pas à mener des contre-enquêtes, en sollicitant d'autres avis médicaux auprès des consulats de France à l'étranger. C'est le cas à Clermont-Ferrand,

De plus en plus d'étrangers sont confrontés à des refus de soins.

Dijon et Nantes. Un autre représentant de la République, en Rhône-Alpes, « joue au docteur », selon l'expression de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE): il a établi de son propre chef une liste de pays « sanitairement » sûrs (Algérie, Kosovo, Géorgie, Arménie, etc.), sans se préoccuper de l'état de santé de chaque personne. Des médecins font l'objet de pression.

L'avis de l'ARS doit en effet apprécier la possibilité, ou non, pour le demandeur, de se faire soigner dans son pays d'origine. C'est là notamment que l'ambiguïté persiste : jusqu'en 2011, l'évaluation portait sur «l'accès effectif aux soins » dans le pays d'origine. Puis, la loi Besson a durci l'appréciation en ne parlant plus que de « l'existence d'un traitement ». Le projet de loi sur l'immigration, présenté par le gouvernement en Conseil des ministres le 23 juillet 2014, a corrigé le tir : il prend de nouveau en compte le système de santé global du pays d'origine. Mais cet espoir est gâché par une nouvelle disposition prévue dans ce texte : le gouvernement souhaite que les médecins en charge des avis médicaux transmis aux préfets soient, non pas les médecins de l'ARS, sous la tutelle du ministère de la santé, mais les médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Une réforme qui risque d'accentuer la confusion entre médecine de santé publique et médecine de contrôle. « Une police de santé » résume Adeline Toullier, responsable du soutien juridique et social à Aides.

L'AME, une mise à l'index

Second constat: tout étranger doit également pouvoir avoir accès aux soins en France, quelle que soit sa situation. Car si la loi Pasqua de 1993 avait exclu



Après avoir été orienté à patients attenden d'être recus en de Médecins du ovembre 2014.

les étrangers en situation irrégulière du champ de la Sécurité sociale, la mise en œuvre de l'Aide médicale de l'État (AME) en 2000 était censée pallier ces vides pour les étrangers en situation précaire. Mais la mise en application du dispositif a démontré, au fil des ans, les ambiguïtés de ce système dual. Des ambiguïtés accentuées par un durcissement croissant des pratiques des administrations dans le traitement des situations. Car les risques de confusion ne sont pas levés entre ceux qui peuvent prétendre à l'Assurance maladie et ceux qui ne peuvent avoir accès qu'à l'AME. Pour bénéficier de la Couverture maladie universelle (CMU) complémentaire et avoir accès à la plupart des soins gratuitement, il faut être en règle, résider en France depuis plus de trois mois et ne pas dépasser un plafond de ressources mensuelles de 720 euros pour une personne seule. Pour l'AME, il faut résider en France depuis plus de trois mois et ne pas franchir ce même plafond de revenus. D'où ce paradoxe: certains sans-papiers n'ont pas un accès normal aux soins, exclus de l'Assurance maladie, parce qu'ils n'ont pas ou plus de titre de séjour, alors même qu'ils travaillent et cotisent, mais aussi de l'AME, parce qu'ils dépassent la limite des ressources. La loi CMU n'aurait-elle d'universel que le nom? •••

Causes communes — janvier 2015 — n°83

••• Avec l'AME, un système de soins à deux vitesses est mis en place. « Pourquoi maintenir ce système particulier coûteux qui ne bénéficie qu'à 300000 personnes environ alors qu'il y a de toute façon au moins 400000 étrangers en situation irrégulière? » demande Adeline Toullier.

La plupart des étrangers sollicitent l'AME sont confrontés à des administrations qui leur mettent des bâtons dans les roues. Or les bénéficiaires de

Avec l'AME, un système de soins à deux vitesses est mis en place.

cette aide sont de plus en plus confrontés à des refus de soins. « Cela revient à établir un régime stigmatisant pour les sans-papiers, analyse Laura Petersell de l'Espace santé droits d'Aubervilliers, permanence du Comede et de La Cimade. C'est aussi une manière de les mettre à l'index, en les désignant plus facilement à la vindicte comme des profiteurs du système ». L'observatoire de l'accès aux droits et aux soins de Médecins du monde indique que les pathologies évoluent: moins de VIH, d'hépatites ou de diabètes, mais plus de cancers, de maladies cardio-vasculaires ou encore de troubles psychologiques. Une typologie qui se rapproche de celle du pays d'arrivée. Par ail-



C'est en avril dernier qu'un certain nombre d'associations et organismes réunis sous le label de l'ODSE (Aides, La Cimade, Comede, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, MRAP, etc.) ont décidé de lancer une campagne d'interpellation dirigée notamment vers le gouvernement. Alertés par des dérives et des dérapages croissants, ils ont proposé notamment d'adresser des tweets au Premier ministre et aux ministres de l'intérieur et de la santé. « Aucun gouvernement jusqu'ici n'avait enfermé et expulsé autant d'étrangers malades » : ce verdict accablant doit aussi servir de caisse de résonance aux constats établis par les médecins et tous les acteurs du droit à la santé des étrangers en France. • D. C.





Sylvie, de l'association Salam, apporte une aide médicale aux migrants de Calais,

leurs, les migrants sont de plus en plus confrontés à des conditions de vie traumatisantes : à ce qu'ils ont vécu chez eux s'ajoute ce qu'ils ont subi pendant leur voyage et aussi le stress de leur précarité en France.

De plus en plus de troubles psychiatriques

Dernier constat : le droit à la santé pour les étrangers se trouve également malmené dans les lieux d'enfermement, que se soit la prison ou le centre de rétention. Les verrous mis par Jean-Louis Debré en 1997, puis Jean-Pierre Chevènement en 1998, qui étaient censés éviter des expulsions arbitraires, n'ont pas pour autant garanti l'accès concret au droit au séjour pour raison médicale. Les dispositions législatives pâtissent d'un manque de traduction règlementaire. Et il est bien difficile de faire appliquer la loi en prison ou en rétention. Les intéressés sont rarement au courant de leurs droits. Le médecin du lieu n'a pas forcément consulté son collègue de l'ARS qui a rendu un avis au préfet. « Il y a une méconnaissance de la procédure », remarque Laura Petersell.

Dans les pathologies recensées en prison, les médecins constatent une prévalence accrue de troubles relevant de la psychiatrie: 7% de cas contre 1% environ dans la population générale. «Les conditions de vie difficiles induisent des souffrances particulières, qui peuvent précipiter des décompensations psychiatriques de tout ordre, dépression, psychose, troubles du comportement; à cela peuvent s'ajouter des prises de toxiques, souvent dans un but d'automédication », explique le Dr Myriam Zaks, psychiatre, responsable de la consultation extra-carcérale du service médico-psychologique régional (SMPR) au

centre hospitalier Sainte-Anne à Paris. « Il existe des troubles réactionnels au choc de l'incarcération ». Là encore, les étrangers manquent d'information et les interprètes se font parfois rares. Car « en psychiatrie, le suivi passe beaucoup par la parole, ce qui constitue un véritable obstacle pour les étrangers en prison en l'absence de recours à un interprète. Beaucoup de ceux que l'on voit ont des problèmes somatiques parfois non soignés, ou pour lesquels ils ne bénéficient pas d'une information claire et intelligible. »

Dans les centres de rétention, les procédures sont opaques, les compétences territoriales et médicales floues. Il existe normalement une unité médicale détachée de l'hôpital. Mais en Guadeloupe, par exemple, ce ne sont « que » des infirmières qui, après accord du chef de centre, envoient les patients dans les cliniques privées.

«Le centre de rétention rend malade », résumait l'ancien président de La Cimade, Patrick Peugeot¹. Rares sont en effet ceux qui viennent en France pour se faire soigner. Ce sont au contraire des personnes qui découvrent ici qu'elles sont atteintes d'une pathologie grave et sur qui pèse la menace permanente d'une expulsion. Selon le rapport 2013 de l'Observatoire de Médecins du monde, seulement 2,3 % des personnes interrogées dans les Centres d'accueil de soins et d'orientation (CASO) citent la santé parmi les raisons les ayant poussés à migrer. De quoi battre en brèche des idées reçues. ■

Dominique Chivot et M. G.

 ${\color{red}1}{\mid}$ L'accès aux soins des migrants, Études hospitalières, 2011.



POINT DE VUE

Remises en cause

Une mesure administrative, une expulsion du territoire, peut-elle signifier une condamnation à mort? Malgré un contexte de durcissement des politiques migratoires, les parlementaires de droite et de gauche avaient répondu « non » en 1997 et en 1998 en introduisant dans la loi le principe d'un droit au séjour pour raisons médicales. Une personne gravement malade, qui ne peut avoir accès au traitement dans son pays d'origine, ne peut être expulsée et a droit à un titre de séjour.

Par ailleurs, selon certaines conditions, les personnes en situation irrégulière ont la possibilité d'avoir une protection maladie, l'Aide médicale de l'État (AME). Certes moins performante que celle des assurés sociaux, cette couverture permet aux sans-papiers d'avoir accès à l'hôpital, mais aussi à la médecine de ville et à la prévention.

Pourtant aujourd'hui, ce qui apparaissait hier comme évidence -la santé publique et individuelle avant la politique migratoire est largement remis en cause. En 2011, la loi sur le droit au séjour pour raisons médicales a été réécrite, la vidant de son sens. Depuis, malgré le changement de gouvernement, les expulsions de personnes malades se multiplient. Dans les préfectures, les irrégularités et notamment les manquements au secret médical deviennent monnaie courante. Pourtant, depuis des années, le nombre de personnes bénéficiant d'une telle carte restait stable, autour de 30 000, soit moins de 0,8 % des 3,7 millions d'étrangers vivant sur le territoire en situation régulière (source: ministère de l'intérieur/Insee). Quant à l'AME, malgré une multitude de rapports démontrant son utilité et le caractère marginal de la fraude, elle ne cesse d'être réformée et attaquée depuis dix ans. Là encore, la crispation autour de cette prestation semble être marquée du sceau de la disproportion : si son coût peut sembler important, 677 millions d'euros par an, il est à rapporter aux 150 milliards de dépenses pour la branche maladie de la sécurité sociale (source : ministère de la santé/CNAMTS).

Comment expliquer un tel recul? Tout d'abord, car les législations protectrices des années 1990 sont le produit d'une alliance militante originale entre mobilisation de sans-papiers, associations médicales et mouvements de lutte contre le sida. Aujourd'hui, si des militants restent mobilisés, notamment par le biais de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers, ils peinent à trouver l'oreille des pouvoirs publics et des politiques. Ensuite, car les discours de santé publique, notamment l'idée que la prévention doit être une priorité, spécialement pour les catégories les plus précaires de la population, ont du mal à faire leur place dans un système de soins très tourné vers le curatif. Enfin, car dans un contexte de dégradation des conditions d'accès aux soins pour les plus pauvres, notamment marqué par des déremboursements massifs, il est aisé pour la droite et l'extrême droite de faire croire que les soins des étrangers sans-papiers se font au détriment des soins de l'ensemble des plus pauvres. D'une part, une telle affirmation est un déni des réalités épidémiologiques : les épidémies ne demandent pas aux malades leurs papiers pour se propager, et en matière de VIH ou de tuberculose, la prévention et les soins des uns est la protection de tous. D'autre part, entretenir l'obsession migratoire jusque dans les débats sur la santé permet de détourner l'attention d'un certain nombre de débats cruciaux alors que le système de santé solidaire est peu à peu démantelé.

CAROLINE IZAMBERT I DOCTORANTE AU CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES DE L'EHESS SOUS LA DIRECTION DE NANCY L. GREEN. SA THÈSE PORTE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCÈS AUX SOINS DES ÉTRANGERS. ELLE REPRÉSENTE ACT UP-PARIS À L'OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS.

 \rightarrow

COLLECTIF SANTÉ

La lutte contre les injustices faites aux étrangers à Lyon

Le collectif animé par La Cimade fait la chasse à toutes les dérives liées à l'accès aux soins et au séjour des étrangers malades.



Il faudrait faire un petit guide relatif aux La réunion étrangers malades pour déconstruire les préjugés. Qui veut s'y coller avec moi ?» Trois mains se lèvent. Fanny note les noms. «L'AME coûte cher? Moi, je viserais plutôt les cures thermales!» ironise une participante. Point suivant : les refus de renouvellement pour des personnes atteintes de pathologies lourdes, notamment le VIH. D'autres acquiescent : il y a de plus en plus de décisions de rejet, malgré un avis positif de l'Agence régionale de santé (ARS). La modératrice propose la saisine collective du Défenseur des droits et du ministère. L'échange s'instaure dans la foulée.

Les remarques sont courtes et précises. Fanny, en poste depuis dix-huit mois sur les questions santé et migrants pour La Cimade à Lyon, anime la réunion avec sourire et efficacité. Les participants sont assez nombreux dans la salle aimablement prêtée par Médecins du monde. Une petite trentaine – une grande majorité de femmes -, chacun représentant, à travers une association ou un service1, une activité ou un engagement lié aux questions d'accès aux soins et au séjour des étrangers malades: médecin, infirmier, assistante sociale, travailleur social, avocat, psychologue, etc. Les réunions sont bimestrielles. En deux heures trente, ce matin-là, les sujets d'actualité et de nombreux autres points d'ordre administratif, pratique ou juridique ont pu être évoqués. Le collectif santé est né à la fin des années 1990, lors de la mobilisation aux côtés des malades du VIH, pour la reconnaissance de leur droit au séjour.

Cet échange de points de vue et d'expériences parallèles se fait dans une écoute studieuse. Un climat qui facilite l'expression. « Peu de divergences sur nos positions, quelques-unes sur leur application ». Ainsi quand Aurore, assistante sociale en permanence d'accès aux soins et à la santé (PASS), évoque les passeurs qui viennent déposer des diabétiques devant les urgences de l'hôpital. Il est vrai qu'un article du quotidien Le Monde parlant d'un prétendu afflux de réfugiés médicaux dans la région lyonnaise les a agacés. «Le service de dialyse débordé? C'est une plaisanterie! » s'exclame Bernard, un néphrologue de MDM, en rappelant que les médecins sont là pour soigner. Le débat sur la stratégie à adopter vis-à-vis du corps médical se poursuit.

Chacun parle ici des difficultés rencontrées, mais aussi des trésors de patience, de persévérance ou même d'imagination pour résoudre ces problèmes. Les oreilles du préfet, mais aussi du maire de Lyon, doivent siffler... La force des cas très concrets évoqués, comme cette petite kosovare presque jetée à la rue après avoir subi une greffe, suffit à renforcer la crédibilité de leurs échanges. Relations difficiles avec les administrations, compliquées avec les juges, insuffisantes avec les médecins: tous les membres de ce collectif peuvent ainsi échanger leurs difficultés. « Ça renforce notre légitimité », explique Fanny qui précise également que ce collectif sert à dresser un état des lieux périodique, à partager des outils pour leur formation, mais aussi à mettre en place des actions communes lorsque cela s'avère nécessaire. Dans la salle de Médecins du monde, un calicot rappelle: « nous soignons toutes les maladies même l'injustice ». **Dominique Chivot**

SOIGNER LES EXCLUS

Au CASO de Saint-Denis

Depuis 1986, les Centres d'accueil, de soins et d'orientation (CASO) de Médecins du monde reçoivent en France les personnes ne bénéficiant d'aucune couverture maladie et exclues du système de santé de droit commun.

es migrants constituent la quasi-totalité du public accueilli ■au CASO de Saint-Denis. Il est 9 heures du matin, une vingtaine de personnes stationnent devant le local, certaines depuis des heures. La porte s'ouvre, une infirmière assure l'accueil médical: selon la pathologie des visiteurs, elle les oriente soit vers un infirmier soit vers un médecin. Sur les 6471 personnes accueillies en 2013, environ un quart provient d'Inde et du Pakistan, environ 20% de Roumanie et Moldavie. Le tiers qui vient d'Afrique subsaharienne représente deux tiers des consultations psychiatriques nous dit un des médecins de permanence, bénévole comme tous les médecins et accueillants sociaux du CASO: « beaucoup souffrent de stress post-traumatiques dus à la fois aux conditions d'exil et au déroulement du voyage à travers le désert et la Méditerranée, et la précarité de leur vie ici aggrave les symptômes ». Cette prise en charge, souvent difficile, est assurée par deux psychiatres et deux psychologues.

Trios de tête

« Aujourd'hui c'est calme, constate le médecin, mais parfois on est débordé. Ceux qu'on ne peut pas recevoir, on les oriente vers les urgences si leur cas le nécessite, vers les Centres municipaux de Santé (CMS) et sinon vers les Permanences d'accès aux soins (PASS). » Logiquement les PASS, dédiées au sein des hôpitaux à l'accueil des personnes sans droit ouvert, devraient donner accès aux soins offerts par les CASO, mais, outre que beaucoup sont saturées, elles incluent peu de médecine générale. Or toux, maux de tête et problèmes lombaires constituent le « trio de tête » des pathologies traitées à Saint-Denis.

Communication difficile

Vers 10h30, tous les rendez-vous médicaux de la matinée sont organisés, les accueillants sociaux recoivent alors ceux qui souhaitent un appui pour demander l'Aide médicale de l'État (AME). Celle-ci permet aux étrangers en situation privilégiés des obstacles rencontrés irrégulière de bénéficier d'un ac- par les migrants pour l'accès aux cès aux soins après trois mois de soins affirme Nathalie Godard, la présence, sous condition d'adresse coordinatrice de celui de Saint-

bénévoles, le CASO peut faire appel à un prestataire spécialisé par téléphone.

Simplifier les parcours de soins

Les CASO sont des observatoires



Après avoir été d'être reçus en novembre 2014. et de revenu. Beaucoup viennent Denis : « La sécurité sociale durcit pour obtenir une domiciliation. Normalement, c'est le Centre comune association agréée qui la fournit, mais le dispositif est débordé et ce CASO est agréé pour le faire. Une quinzaine de personnes attendent devant le guichet, une par une, elles rejoindront les petits reçoit un Pakistanais. Il ne parle pas français et à peine anglais, la conversation est laborieuse. Bien nication constituent un obstacle à migrants. Outre les traducteurs bien lointain. — Élisabeth Dugué

les contrôles, renvoie davantage de dossiers, les délais de réponse munal d'action sociale (CCAS) ou sont trop longs et fragilisent les parcours de soin. MDM demande une simplification et une fusion entre l'AME et l'Assurance maladie, et une facilitation de la domiciliation. Logiquement, on ne devrait pas exister, tout le monde devrait box. Claire, accueillante sociale, être dans le droit commun ». Le CASO participe à la création d'une PASS de ville à Saint-Denis, qui devrait faciliter l'accès à la médesouvent, les problèmes de commucine générale pour les personnes sans couverture maladie. Un prela prise en charge médicale des mier pas vers un objectif encore

La vulnérabilité des étrangers enfermés

Soigner, écouter, agir et témoigner. Reem Mansour est médecin à l'Unité de consultation et de soins ambulatoires de la prison des Baumettes et au centre de rétention du Canet, à Marseille.

> eem est de formation généraliste, son expérience auprès des exilés et des demandeurs d'asile a commencé au Comede, entre 2000 et 2006, au Kremlin Bicêtre. «Étant moi-même née à l'étranger, au Liban, et me sentant en France toujours un peu dans l'exil, cette question m'a vraiment intéressée et c'est ainsi que je me suis "spécialisée" dans la santé des exilés.»

Coordinatrice médicale d'une mission de Médecins du monde au Liban, de 2007 à 2009, elle travaille avec son équipe à l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits pour les migrants incarcérés dans les prisons. «Un peu frustrée de n'avoir pas soigné », Reem débarque à Marseille, où elle est médecin à la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) de l'hôpital de la Conception. «C'était extrêmement difficile : on recevait des migrants, et s'ils n'étaient pas éligibles à la CMU ou à l'AME, on les

« La police aux frontières les attend de façon systématique à leur sortie de prison. »

Un collègue militant de MDM lui annonce qu'il compte quitter son poste de médecin au centre de rétention administrative (CRA). Elle s'en enquiert auprès de la chef de service de cette unité de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille qui lui propose un autre poste fin 2010: un mi-temps à la maison d'arrêt des Baumettes, qui doit lui servir de test avant le CRA du Canet.

« Concernant les détenus étrangers, ce qui semble inacceptable, c'est que la police aux frontières les attend de facon systématique à leur sortie de prison.» Même si le juge n'a pas prononcé d'interdiction du territoire, la préfecture en lien avec l'administration pénitentiaire établit une mesure d'éloignement à leur encontre. «Les gars pensent qu'ils sont libres et, en fait, ils se retrouvent au CRA. » Des ex-détenus, vite retenus. Le CRA du Canet, elle y travaille depuis mars 2012 : « Une impression spontanée, c'est que le centre de rétention, c'est beaucoup plus compliqué que les Baumettes. Les retenus n'ont pas commis de délit, ils sont coupés de leur vie du jour au lendemain et dans un lieu pire que la prison.» Reem Mansour parle d'inéluctabilité de la souffrance:



«je me demande s'il est possible de ne pas souffrir en rétention, je ne vois pas comment on peut y être bien. Il nous faut en tenir compte lorsqu'on intervient auprès de ces personnes. Je m'efforce de prendre la personne dans sa globalité. Il faut être attentive, poser les bonnes questions et être prête à écouter leur souffrance. Pas juste être là pour soigner un mal de poignet.» Son travail de médecin au CRA est en grande partie un travail d'écoute, de soutien psychologique: elle estime que deux tiers des consultations relèvent de la santé mentale et espère que bientôt des psychologues pourront y

En détention et en rétention, se pose la question de la protection contre l'expulsion des étrangers gravement malades. Reem nous précise qu'elle « a la possibilité de saisir le médecin de l'Agence régionale de santé (ARS) lorsque le patient souffre d'une pathologie grave et qu'il existe un risque de conséquences pour sa santé en cas de défaut de prise en charge médicale. » En clair, il s'agit, en cas de risque vital, de mettre fin à l'expulsion pour que le patient puisse se faire soigner en France. Mais la procédure est très opaque et l'expulsion n'est pas suspendue pendant l'examen du dossier, «il faut aller très vite, car l'exécution de la mesure d'expulsion peut survenir à n'importe quel moment. » Sans compter que l'avis rendu par le médecin de l'ARS au préfet n'est que consultatif, le patient peut donc être expulsé, même si l'avis est favorable à son maintien en France. Morgane Iserte

La santé en France : un système à deux vitesses

Le système de santé français est, dit-on, très complet, mais est-il égalitaire? Les migrants y ont-ils facilement accès? Le budget de l'Aide médicale de l'État est en augmentation : réalité, fantasmes, ou mensonge? Riva Gherchanoc, maire-adjointe de la ville de Montreuil en charge de la santé, Martine Lalande, médecin généraliste, membre du réseau ARés92 sida-addiction-précarité et du collectif des médecins généralistes pour l'accès aux soins et Didier Maille, responsable du service social et juridique du Comité médical pour les exilés (Comede) en ont débattu à la bibliothèque Robert Desnos de Montreuil.

Dominique Chivot: Comment les étrangers sont-ils pris en charge dans le système français de droit à la santé?

Didier Maille: Théoriquement, depuis la réforme de 1999, c'est un système très complet, il permet de financer et de socialiser le paiement des soins pour tous. Je rappelle que nos associations, La Cimade, le Comede, et d'autres ont défendu cette réforme CMU, qui a permis d'unifier le système, en faisant passer 4 millions de personnes de l'aide sociale (à l'époque départementale ou même d'État) à la sécurité sociale. Sauf qu'on a laissé de côté les 300 000 sanspapiers qui restent seuls dans le système de l'AME. Résultat : on a certes beaucoup moins d'exclus, mais « ceux qui restent » sont de plus en plus exclus! Car, maintenant, c'est un système à deux vitesses : l'assurance maladie couvre 66 millions de personnes dont les étrangers en situation régulière, tandis que l'AME fonctionne à part pour 300 000 personnes, adultes et enfants.

Quels sont les principaux obstacles que rencontrent les étrangers pour se faire soigner?

Riva Gherchanoc: Je rattache la question à son contexte: la marchandisation de notre système de santé, qui impacte non seulement les étrangers mais toutes les personnes précaires. Politiquement, en tant qu'élue, je m'y oppose. Concrètement,



Deux jeune Afghans d'attente de la permanence d'accès aux soins octobre 2010.

plus que la question du droit, c'est la question de l'accessibilité des soins qui se pose. Les dispositifs législatifs et réglementaires existent, mais il y a des freins dans leur application. C'est pourquoi sur le plan local, une ville comme Montreuil pallie les manques en mettant en place des

Si théoriquement le système est très bon, accéder à ses droits c'est l'enfer.

> dispositifs comme le contrat local de santé, au côté de l'Agence régionale de santé et de la Caisse primaire d'assurance maladie.

C'est un outil phare en direction des populations les plus démunies et les plus précaires.

D. M.: Le principal problème est l'ouverture des droits, l'entrée dans le système pour obtenir ou renouveler l'AME. Le sujet est politiquement sensible, dans un contexte de double remise en cause : celle de la protection sociale et celle du statut de l'étranger.

Martine Lalande: Nous sommes en effet dans un contexte de suspicion, surtout envers les étrangers, où la priorité semble ...

••• être le contrôle, la lutte contre la fraude, en contradiction avec l'obligation de soins. La conséquence est que le dossier pour demander l'AME est très compliqué! Il faut des justificatifs de trois mois de présence continue en France; une attestation de résidence, ce qui pose le problème crucial de la domiciliation : dans les Hauts-de-Seine par exemple, il n'y a plus qu'une seule association qui fait des domiciliations. Les CCAS (centres communaux d'action sociale) qui devraient le faire assurent, en effet, de moins en moins ce rôle. Il faut déclarer des ressources (mais pas trop! il y a un plafond), donner des photos, etc. Et la demande est à renouveler tous les ans, alors que



Didier Maille

la réponse prend au moins deux mois (parfois jusqu'à six mois). En plus, il faut aller chercher la carte d'AME à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui est à côté de la préfecture, quand on est sans-papier, ce n'est pas très rassurant...

Et même si on a droit à l'AME, les autres freins, ce sont les refus de soins par certains professionnels de santé: ils sont de plus en plus nombreux, non seulement à refuser les soins, mais surtout à oser le dire, alors que c'est absolument interdit. Mais comme il n'y a pas de sanctions, rien ne bouge. Il n'y a pratiquement plus d'endroit où on ne vous demande pas vos papiers pour vous soigner.

Même aux urgences, cela s'est aggravé ces dernières années. Certes on vous soigne quand même, mais la facture vient après.

D. M.: J'ajoute qu'il y a des personnes qui n'ont droit ni à l'AME, ni à l'assurance maladie. Non seulement les personnes nouvellement arrivées, assez logiquement présumées de passage, mais surtout, ce qui est paradoxal et tout à fait anormal, les travailleurs

Un mensonge, contredit par les chiffres, consiste à dire que l'AME couvre mieux les sans-papiers que les autres.

> sans-papiers. Ils sont coincés entre deux systèmes et n'ont droit ni à l'un, ni à l'autre : en tant que travailleurs, la Sécurité sociale refuse de leur servir les prestations faute de titre de séjour, mais ils ne peuvent pas non plus prétendre à l'AME en tant que sans-papiers puisque leur salaire les place au-dessus du plafond de ressources, actuellement de 720€ par mois pour une personne seule. De toutes façons, demander l'AME c'est se signaler comme étranger en séjour irrégulier, c'est très discriminatoire, stigmatisant, cela met les gens en position de très grande faiblesse face à l'administration. Quand on croise ça avec la domiciliation précaire, le titre de séjour précaire, la difficulté de langue et de compréhension des documents administratifs, on arrive à ce constat : si théoriquement le système est très bon, avec une couverture pour quasiment toute la population, accéder à ses droits c'est l'enfer.

Que peut-on faire face à tous ces obstacles?

R. G.: Pour la domiciliation, qui est pour beaucoup la principale difficulté dans l'accès aux soins, le rôle des CCAS, en partenariat avec des associations, est très important. Les villes doivent se montrer solidaires. En Seine-Saint-Denis, nous sommes plusieurs villes à agir en ce sens. Les



Martine Lalande

bénéficiaires de l'AME y sont moins stigmatisés qu'ailleurs, grâce à la multiplication des points d'accueil, à des actions locales concrètes, des conventions avec les associations afin d'accélérer les démarches, d'éviter des ruptures de droits. À Montreuil, où plus de 4 000 personnes sont bénéficiaires de l'AME, le maillage associatif est un support supplémentaire, ainsi l'association Emmaüs alternatives a réalisé en 2013 plus de 2 000 domiciliations. Dans le cadre du contrat local de santé, nous avons ouvert une consultation « précarité » gratuite dans un centre de santé municipal, mis en place un dispositif permettant la prise en charge immédiate par trois médecins, un pharmacien et bientôt une PASS d'accès à l'hospitalisation ambulatoire. Nous avons organisé des formations pour les personnels de santé, y compris hospitaliers, qui ne connaissent pas ces dispositifs. Ces actions de facilitation de la prise en charge concernent aussi les migrants âgés, une population de plus en plus importante.

Quelle est la situation du demandeur d'asile?

M. L.: Pendant le temps d'instruction de sa demande, il est en situation régulière et a donc droit à l'Assurance maladie, mais s'il est finalement débouté, en situation irrégulière et il doit demander l'AME. Je suis très

inquiète sur la volonté affichée par Manuel Valls de traiter beaucoup plus vite les demandes d'asile car, comme en pratique la plupart des demandeurs sont déboutés et perdent leurs droits, ils les perdront plus vite encore.

Que pensez-vous des attaques récurrentes contre l'AME, dénoncant son coût croissant et la possibilité qu'elle offre aux étrangers de venir de plus en plus souvent en France seulement pour se faire soigner?

R. G.: Ce sont des mythes entretenus expressément. Les chiffres montrent que, quand les étrangers arrivent, ils ne connaissent pas le système, et que, quand ils ont l'AME, leur consommation médicale est la même que celle des autres.



Riva Gherchanoc

M. L.: C'est une idée qui ne résiste pas aux chiffres, ce que montrent deux rapports importants qui ont été rendus récemment : le rapport d'Aline Archimbaut et celui du Défenseur des droits sur l'accès aux soins des plus démunis, dont les étrangers, et qui contredisent complètement ces idées reçues.

D. M.: C'est tout à fait marginal sur le plan macro économique. Les gens qui arrivent en Europe sont globalement en bonne santé, jeunes et « survivants », sans compter que, par leur

participation à l'activité économique, comme travailleurs et/ou consommateurs, ils contribuent à financer le système, puisque personne n'est exempté de payer l'ensemble des taxes, notamment les impôts indirects comme la TVA, qui financent la machine économique.

Le budget de l'AME augmente-t-il? Pourquoi?

D. M.: L'augmentation dépend de celle du nombre de bénéficiaires. Notamment parce que les hôpitaux sont pris à la gorge par la réforme du financement à l'acte, ils incitent davantage à demander l'AME. C'est un effet « bonnes pratiques », les hôpitaux aident à ouvrir des droits! Mais il y a aussi un effet pervers politicien: comme depuis la réforme de 1999, on a sorti les sans-papiers de l'assurance maladie, il y a dans la loi de finances votée chaque année, une ligne budgétaire spéciale pour les 300 000 bénéficiaires, alors qu'avant ils ne figuraient pas à part. Les parlementaires doivent voter cette ligne budgétaire, qui est de 677 millions d'euros par an. Or elle est systématiquement sous-évaluée au départ, dans le budget prévisionnel, où elle ne figure que pour 500 millions, alors qu'on sait qu'elle coûte 200 millions de plus... qui doivent être votés comme rallonge en fin d'année. C'est franchement malhonnête (et sciemment entretenu) car, du coup, les 200 millions « en plus » apparaissent comme une augmentation. Un autre mensonge, contredit par les chiffres, consiste à dire que l'AME couvre mieux les sanspapiers que les autres. Tout cela, alors que tout le monde a intérêt, en termes de santé, à ce que ces personnes soient dans le système de santé et pas en dehors. Débat animé par Dominique Chivot et retranscrit par Françoise Ballanger.



ctobre 2013.



Aline Archimbaud, septembre 2013.



Comede. La santé des exilés, 2014.



La Cimade, Le droit à la santé des personnes enfermées en rétention administrative, Bilan et propositions, 2012-2013.



Le Défenseur des droits, Les refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME, mars 2014.



Médecins du monde, Observatoire de l'accès aux droits et

Caroline Izambert, Sida et immigration : quelles luttes pour quels droits ?, 6 novembre 2014. www.laviedesidees.fr

Le site de l'ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers.

Les décisions du Défenseur des droits 2012-77 sur l'accès à la carte de résident, 2013-272 sur les discriminations liées à l'acc aux soins, 2014-122 sur l'accès au séjour des accompagnants d'étrangers malades.

www.defenseurdesdroits.fr

Au détour de l'exil, la maladie

De l'Afrique centrale à Nantes, le chemin de Georges passe par Addis Abeba, Moscou et la Finlande, L'exil, la route, le froid, le racisme, l'enfermement, un parcours complexe pour une lutte aujourd'hui ancrée en Loire-Atlantique sur le droit au séjour pour raison médicale.

eorges a vécu en Afrique centrale, dans une grande ville, « la capitale » comme il aime le rappeler, avec son père, mécanicien, sa mère, femme de ménage et ses deux jeunes frères. Il va à l'école, commence ses études secondaires, mais la vie est chère et l'argent manque pour payer l'atelier où son père travaille. La famille décide de s'installer dans le nord du pays, à plusieurs jours de voyage. Là, les conditions de vie sont plus faciles: son père vend du poisson qu'il élève dans des viviers.

Les luttes armées condamnent les populations à l'exil

Mais l'instabilité politique du pays depuis 1998 génère des conflits entre groupes armés: groupes officiels, qui défendent les partis politiques en place et groupes de

On estime à 80% les populations rurales forcées de se déplacer sous les pressions de ces milices armées qui pillent les ressources naturelles. Ces déplacements constants ont un impact sur l'économie locale et la production vivrière. De fait, les pillages des ressources naturelles sont permanents.

La nébuleuse internationale des circuits des passeurs

Au cours d'un conflit local dans le village, ses parents sont tués et Georges s'enfuit avec ses deux jeunes frères comme l'ensemble des habitants. La fuite est longue, éprouvante, de jour comme de nuit, à pied, pendant laquelle il n'est pas question de faire confiance à qui que ce soit. On imagine l'affolement, la peur des familles qui se dispersent au hasard des trajets: ses deux frères disparaissent. Il passe la frontière rebelles en provenance des pays du pays voisin où il espère trouver

«J'avais très froid, les habits qu'on m'avait donnés étaient très légers, je ne comprenais pas la langue, il faisait nuit tout le temps. »

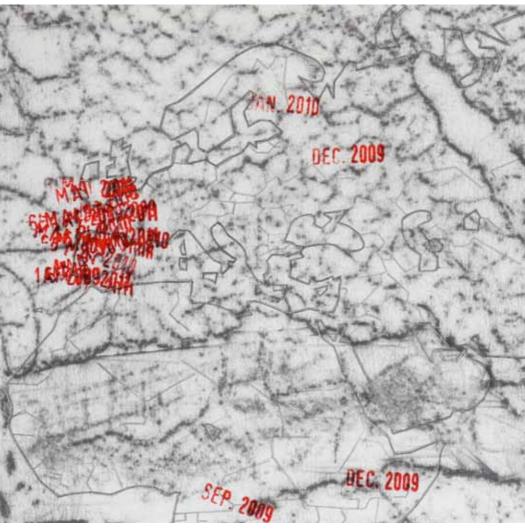
voisins et soutenus par leurs gouvernements, dont les intérêts visent les richesses minières qui circulent sans contrôle aux frontières. Ces groupes armés n'hésitent pas à mutiler, à tuer, à violer ou à enrôler les enfants dans leurs bandes armées. Ces exactions terrorisent les populations locales, elles sont obligées de quitter leurs habitations, leurs villages.

refuge et vivre. Il est hébergé quelques temps chez un compatriote, puis on lui suggère de partir en Europe, «là-bas ça sera plus facile pour toi ». Les conditions « d'aide » pour tous les candidats à l'émigration sont un même lot: l'argent. Georges en a. On lui procure un faux passeport, on lui donne quelques vêtements et il embarque en avion : « je ne savais

rien, je ne savais pas où j'allais arriver ». Première escale à Addis Abeba, puis transfert jusqu'à Moscou. Un bus va le propulser jusqu'en Finlande où il arrive en janvier 2010. Qu'est-ce que c'est que la Finlande pour un africain: « j'avais très froid, les habits qu'on m'avait donnés étaient très légers, je ne comprenais pas la langue, il faisait nuit tout le temps ». À la descente du bus, on lui a juste dit: « demande l'asile à la police ». Pris en charge pendant quinze jours par un compatriote, on lui conseille de changer son nom, et sa date de naissance, pour qu'il ne soit pas identifié et répertorié sur les fichiers européens des deman-

longues et dans l'attente d'une décision de justice, il fait une demande d'autorisation de travail: elle lui est refusée par deux fois. Pour éviter l'expulsion vers son pays d'origine, il décide de se débrouiller seul en quittant la Finlande en 2012 pour rejoindre la France, car il pense: «s'il y a beaucoup de noirs, il y a moins de racistes ». Après un long et difficile périple de la Suède en passant par le Danemark, l'Allemagne et la Belgique, il arrive en France. Ne connaissant personne à Paris, on lui conseille d'aller en province, il choisit Nantes où il arrive en février 2012. •••

deurs d'asile. Les formalités sont



Cartographie d'un exil·plan Frottage à la mine de plomb, dessin, encre rouge, 21 x 22 cm. décembre 2014.





SI LE SEL S'AFFADIT

Drôle de saison... La grève, hier ou avant-hier, n'était pas seulement le moyen de faire entendre la voix des sans voix, d'avancer une revendication que nul, en face, ne voulait admettre. C'était aussi une fête. Une fête douloureuse et dangereuse, sans aucun doute. Une fête où l'on recevait des coups, éventuellement des balles, où l'on avait faim. Mais aussi, mais encore la fête de la dignité partagée, de la parole reconquise. À la fin du siècle dernier, la grève a changé de nature, elle est essentiellement devenue la défense des droits acquis, la résistance à tout ce qui pourrait ébranler les avantages, légitimes ou non, dont une corporation bénéficiait. Mais les femmes, les travailleurs précaires, les trop jeunes ou les trop vieux, les immigrés, les hors statut étaient fréquemment exclus de ces mouvements-là.

Et aujourd'hui? Aujourd'hui, qui fait grève, en France? Qui manifeste, qui déploie des banderoles à grand fracas ? Les notaires, les huissiers, les pharmaciens, les promoteurs de l'agroalimentaire et de l'exploitation intensive, et maintenant les patrons. Lesquels clament leur ras le bol fiscal, hurlent contre l'étroitesse de leurs marges, promettent de l'emploi et finalement ne promettent plus rien. On va bientôt voir M. Gattaz brûler des pneus pour exiger un retour au bon vieux temps de Ronald Reagan.

Où est-elle passée, notre capacité d'indignation collective? Où? On dit les Français agités, on les dit râleurs et indociles. Allons bon. J'observe que M. Macron, qui est tellement intelligent et tellement pétri de philosophie subtile, commence à trouver pénible, comme M. Gattaz, la loi sur la pénibilité - cependant que les travailleurs de l'amiante crèvent les uns après les autres, victimes de lobbys industriels qui ont méthodiquement installé le déni à tous les étages. J'observe que M. Cazeneuve vante en long, en large et en travers, la belle tradition républicaine du droit d'asile qu'il s'apprête à déconnecter d'une politique d'accueil aux immigrés en détresse. Et que nul ne proteste, ou à peu près. Que l'Europe brandit le mirage de frontières renforcées, plus étanches, plus armées. Que la France cède à l'extrême droite la plus funeste et démagogue, que la droite colle à cette extrême droite et s'y perdra si quelques esprits raisonnables ne réussissent à entraver la dérive. Bref, j'observe que nous nous laissons gagner par l'hystérie au pire, l'apathie au mieux, et que les mots deviennent vides.

Moi qui suis fort mécréant, je garde en mémoire ce beau passage de l'évangile selon Saint Matthieu où il est dit «Vous êtes le sel de la terre, et si le sel s'affadit, avec quoi salera-t-on?». Avec du sucre, tonnait Léon Bloy. Le temps viendra où l'on confondra le sel et le sucre, où l'on prendra le sirupeux, le doucereux, le mielleux pour ce qui doit donner du goût, du tonus, du relief. Impassibles et impavides, noyés dans notre gangue trop sucrée, nous ne nous indignons pas, nous ne nous indignons plus, nous laissons faire et nous nous taisons. Nous perdons la saveur du sel.

· Régularisations, une législation qui se durcit

Une rencontre fortuite dans la rue le met en contact avec un compatriote. L'homme propose de l'héberger et lui conseille de s'adresser à La Cimade. Georges demande l'asile politique. En vertu du règlement Dublin, qui détermine par ordre de priorité quel est le pays responsable de l'examen d'une demande d'asile, la France refuse d'examiner sa demande au motif qu'elle doit être traitée par la Finlande où son arrivée a été enregistrée et identifiée par ses empreintes. Convoqué à la préfecture pour un « suivi administratif », il est interpellé au guichet de façon au VIH de Georges. déloyale et enfermé au centre de rétention de Rennes. Un premier recours contre la décision préfectorale de renvoi en Finlande et de placement en rétention administrative est rejeté par le juge administratif. Puis, lorsque Georges est présenté devant le juge de la liberté et de la détention garant des libertés individuelles, il est libéré au motif de son interpellation déloyale. Lors de sa première demande d'asile, la préfecture a demandé un bilan de santé qui a révélé la séropositivité au VIH de Georges et une tuberculose. Sa prise en charge médicale est immédiate à l'hôpital de Nantes. Ayant obtenu l'aide médicale de l'État, il continue à être suivi régulièrement. Avec l'aide de La Cimade, il entreprend des démarches pour tenter

Cartographie d'un exil : coupe. Frottage à la mine 14 x 29 cm décembre 2014.

d'être régularisé pour raison médicale. Suite au refus de la préfecture, confirmé par le tribunal administratif, son avocate a déposé un recours devant la cour administrative d'appel. « C'est une procédure très longue », dit-elle « en fonction de la chambre qui étudie les dossiers, les décisions peuvent être différentes en Loire-Atlantique. Lorsque la préfecture reçoit un avis du médecin de l'Agence régionale de santé, elle peut ne pas le suivre, refuser le titre de sé-

La préfecture a demandé un bilan de santé qui a révélé la séropositivité

jour et délivrer une obligation de quitter le territoire français. Dans le cas de Georges, la préfecture a argumenté son refus sur le fait qu'il n'était pas établi que Georges ne pouvait pas se faire soigner dans son pays d'origine. De fait, la préfecture remet en cause l'avis du médecin et c'est une pratique récente. Depuis un an, elle refuse de régulariser de très nombreux étrangers malades ». Il n'en reste pas moins que la France est désormais responsable de l'examen de la demande d'asile de Georges : la mesure d'éloignement du territoire ayant été annulée.

Depuis le durcissement de la loi Besson en 2011, les juridictions de Loire-Atlantique ont adopté des positions plus ou moins strictes

sur les demandes de régularisation pour raison médicale. Elles peuvent étayer leur refus dans le cas où le traitement existe dans le pays d'origine. C'est donc qu'elles estiment que les personnes peuvent être soignées, sans se préoccuper des conditions d'accès aux soins: économiques, lieux d'habitation par rapport aux centres de soins. Se pose aussi la problématique de la continuité des soins et de l'approvisionnement des médicaments. Pour l'heure, Georges et son avocate sont dans l'attente du jugement de la cour administrative d'appel. En parallèle, des démarches sont en cours auprès de la préfecture et du ministère pour une demande de régularisation à titre gracieux. Afin de compléter le dossier médical de Georges, des pistes sont à creuser auprès des laboratoires, de l'ambassade et du consulat français dans son pays d'origine pour obtenir des éléments plus concrets sur le traitement du VIH, sur l'accès au traitement et la couverture de santé.

Depuis son arrivée à Nantes en 2012, Georges est toujours domicilié chez cette famille de compatriotes. Son passe temps: l'informatique, l'infographie. Il tourne des vidéos à l'occasion de fêtes, d'anniversaires, de mariages dont il fait des montages. «Surfer sur internet me permet d'apprendre, de découvrir plein de choses » et il ajoute: «j'aime découvrir par moi-même ». — Michèle Gillet

Statuer sur les refus de visa

Le tribunal administratif de Nantes est compétent pour se prononcer sur les recours contentieux formés contre les refus de visa. À l'audience, la situation très classique du refus opposé aux membres de la famille d'un réfugié politique.

> e bras de la Loire à été comblé dans les années 1920 et le quai Hoche est aujourd'hui une rue longeant le tribunal administratif (TA). L'ancien hôtel particulier a gardé le nom de ses premiers résidents, une famille de négociants hollandais débarquée à Nantes au début du 18e siècle.

Les audiences de ce matin se tiennent dans la grande chambre. Choc de modernité; l'intérieur du TA est neuf. La salle est spacieuse, le plafond haut et les murs du ton clair de tuffeau. L'attitude est studieuse ; quelques avocats sont plongés dans leurs notes. L'assistance est silencieuse.

« Il ne s'agit pas de l'affirmation de l'intention frauduleuse de mon client. »

De la taxe foncière aux refus de visa

« Le tribunal! », le président, ses conseillers, le rapporteur public et le greffier prennent place. La première affaire est appelée, hasard de l'enrôlement, il s'agit d'une demande indemnitaire liée à l'annulation d'un show de Dieudonné à Angers. Les affaires se succèdent et ne se ressemblent pas, parmi les recours pour impayés de taxe foncière, l'avenir de familles se joue entre les recours contre des refus de titres de séjour assortis d'obligations de quitter le territoire français, contre les refus de visa. Depuis 2010, le tribunal administratif de Nantes a l'exclusivité du contentieux relatif aux refus de visa en raison de l'implantation dans la ville de la Commission de recours contre les refus de visa. Un contentieux qui relevait par le passé du Conseil d'État. L'avocate présente pour son client, réfugié statutaire en France, un recours contre un refus de visa long séjour pour ses trois enfants restés au pays. En principe, l'obtention des visas long séjour - ceux permettant d'entrer, puis de résider en France - des membres de

la famille d'une personne reconnue réfugiée statutaire en France est de plein droit. Corollaire du droit d'asile et au nom du droit au respect de sa vie familiale, l'administration ne peut refuser la possibilité de rapprocher le conjoint et les enfants du résident réfugié en France. Cependant la difficulté vient souvent du fait que l'administration conteste le lien existant entre le réfugié et les membres de sa famille qui entendent bénéficier du rapprochement familial.

Les méandres de l'état civil séparent une famille

Dans cette affaire, classiquement, le refus est motivé par le défaut de production d'actes d'état civil valides venant attester de ce lien familial. Les actes n'ayant pas été rédigés par un officier d'état civil, ils sont irréguliers au regard des exigences de l'administration française. Cependant ici, un juge camerounais vient y suppléer par le rendu d'une décision de justice venant régulariser les actes d'état civil. La difficulté, anticipée par l'avocate, réside dans la terminologie utilisée par ce juge camerounais; celui-ci qualifie de « faux » les actes d'état civil antérieurs. Pourtant, « il ne s'agit pas de l'affirmation de l'intention frauduleuse de mon client » comme pourrait arguer l'administration, mais seulement que « ces actes n'avaient alors pas été établis par un officier d'état civil ». Le jugement supplétif vient « confirmer la réalité du lien de filiation », justifiant ainsi que la famille puisse être rapprochée en France. Le tribunal fixe son délibéré à la fin du mois. La procédure aura duré presque deux ans et ne conduira, au mieux, qu'à l'annulation du refus de visa, mais le tribunal ne pourra pas forcer l'administration à la délivrance des visas. Il faudra former trois nouvelles demandes de visas long séjour. En attendant, les enfants grandissent, loin de la France, loin de leur famille.

Céline Guinel-Johnson

Étirer la langue

Pertinents et impertinents, David Poullard et Guillaume Rannou publient le cinquième cahier de leurs Très précis de conjugaisons ordinaires. Leurs tables de conjugaisons drôlatiques nous donnent à voir autrement les mots employés au sujet des



Après avoir publié un Précis de conjugaisons ordinaires (EXB/La Ferme du Buisson, 2006, réimprimé en 2012), le duo explore depuis deux ans des thèmes tels le travail, le temps, l'animal, la chanson populaire et la migration. Leurs Très précis de conjugaisons ordinaires paraissent aux éditions Le Monte-en-l'air, fondées par Guillaume Dumora, qui tient une librairiegalerie à Paris. C'est là, dans le 20° arrondissement, que nous avons rencontré Guillaume Rannou.

Robert, auxquels il déclare un amour inconditionnel.

Comment explorez-vous notre langage quotidien?

David et moi avons la manie de noter des locutions banales sur des bouts de papier. «Après tout », «rien que ça », « sous le sens », « moins que rien », « encore heureux »... Il s'agit d'isoler ces locutions usuelles de leur contexte, de les écrire, les lire, les dire, les entendre, pour s'étonner de leur potentiel caché. De les explorer jusqu'à étirer leur sens, ouvrir des significations, regarder leurs formes et écouter leurs sonorités. C'est un hymne à notre langue vivante. Nous nous amusons à redécouvrir ce que nous avons 'habitude de dire. à trouver extraordinaire l'« infraordinaire» comme le nommait Georges Perec.

Viser long séjour », « lampeduser », «cimader» et «bienvenir!» Ces infinitifs ne figurent dans aucun dictionnaire, pourtant, il nous semble en saisir le sens. Il nous est même possible de les décliner à tous les temps, à toutes les personnes: « on visera long séjour », « ils lampeduseraient», «j'ai cimadé» et «bienviens!». David Poullard et Guillaume Rannou se sont livrés à ces inventions verbales dans le cinquième volume de leurs Très précis de conjugaisons ordinaires, consacré à la migration. Soit trente tables de conjugaisons inédites (où «étranger», «sans-papier» sont des verbes, « j'étrange », « nous sans-papiions ») et des notes de bas de page citant Causes communes comme Jacques Derrida.

Dessinateur typographe, David Poullard donne forme aux lettres. Il a créé des polices de caractères pour la signalétique de stations de métro et de RER en Île-de-France. Aujourd'hui, il enseigne et poursuit, à Marseille, ses recherches graphiques sur le langage. Comédien, metteur en scène, auteur, Guillaume Rannou est passionné par les langues en général et la langue française en particulier, jusqu'à feuilleter durant des heures le Grévisse, le Bescherelle et le

Les cinq volumes de la collection des Très précis de conjugaisons

Pourquoi vous intéressez-vous aux conjugaisons?

À la manière d'apprentis linguistes fous dans leur atelier, nous inventons des pistes pour classer ces locutions. En créant la famille des « conjugables » («nulle part», «nulle partir»), nous est venue l'idée de passer des locutions à l'infinitif, puis de conjuguer les nouveaux verbes. Les tables de conjugaisons sont belles et incroyables. Elles représentent tout le monde: moi, toi, nous, vous, ils, elles... Et à travers passés, présents et futurs, elles contiennent tous les temps, du big-bang jusqu'à la fin du monde, même au-delà! Ce sont des outils pour apprendre les règles de la langue. Ce sont aussi des cartes du monde et du temps.

Qu'est-ce qui vous a conduit à aborder «la migration» dans votre dernier volume?

Ce volume fait suite à notre exposition présentée en 2012 à La Générale dans le cadre du festival Migrant'scène. L'équipe de La Cimade nous a permis de mieux connaître les réalités des migrations et les procédures administratives. Avec David, nous avons suivi l'actualité, dont les projets de loi, autant d'alertes

sur la situation des migrants. Nous avons introduit dans notre ouvrage des informations et des chiffres essentiels, en espérant que cela donne aux lecteurs l'envie de se renseigner davantage.

Vous mettez en lumière des ambiguïtés. des absurdités, des jargons. Votre message est-il politique?

Notre dessein est avant tout linguistique et graphique. Mais de fait, il y a du politique dans le langage. Nos notes en bas de page sont souvent ironiques: «Il se trouve que le mot attente est issu du latin attendere (porter attention à, considérer avec attention). La zone d'attente est donc – étymologiquement – une zone où l'on prend soin des gens. » Considérez aussi le mot frontière : il a désigné le front des combattants, qui avançait ou reculait au gré des affrontements, avant de devenir, au 14e siècle, la limite officielle entre deux États. D'une ligne mouvante, on est passé à une ligne fixe.

«On visera long séjour», « ils lampeduseraient », « j'ai cimadé », « bienviens! ».

Comment avez-vous choisi vos verbes relatifs à « la migration »?

Nous avons sélectionné 30 verbes après en avoir listé 80. Nous les avons organisés selon un ordre chronologique fantasmé, qui raconterait le départ, le passage de la frontière, la quête du visa et l'attente. L'histoire se passe mal. S'enchaînent «fin de non-recevoir», «miser en demeure», « clandestenir », « centrer de rétention ». Mais le dénouement est positif, grâce à « reconnaître réfugié » et « bienvenir! » Nous avons aussi créé des verbes d'après des acronymes, tels « ofiir » et « cimader », et souligné des doubles sens comme «y passer», «ressortir», ou encore «recourir» qui signifie à la fois faire un recours et courir de nouveau. Il y a beaucoup d'ironie dans nos verbes. Propos recueillis par Maya Blanc

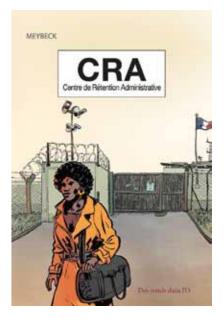
David Poullard et Guillaume Rannou, La migration, Très précis de conjugaisons ordinaires n°5, Le Monte-en-l'air, 2014, 6 €.

Le Monte-en-l'air http://montenlair.wordpress.com

Au CRA de Cornebarrieu

Jean-Benoît Meybeck, CRA, 2014, Des ronds dans l'O. 121 pages. 17 €.

Graphiste et dessinateur de BD, Jean-Benoît Meybeck milite pour le droit des migrants. En Haute-Garonne, où il réside, il a créé le collectif Tournefeuille sans papiers en 2008. Puis, il a participé à la campagne «Open Access Now» organisée par Migreurop et Alternative Européenne en 2012. Les portes sont celles du centre de rétention administrative (CRA) de Cornebarrieu, près de Toulouse, que des associations, des élus et des journalistes ont demandé à visiter. Peine perdue. Des témoignages de personnes ayant été enfermées dans ce CRA ont alors été recueillis par le Cercle des voisins du centre, des collectifs de sans-papiers, Radio Occitanie, Médecins du monde, etc. Par La Cimade aussi. Meybeck a compilé quelques unes de ces histoires vraies en pages dessinées. Les témoignages sont brefs. Le trait noir décrit les chocs, les attentes, les angoisses, avant, pendant, après les séjours au CRA assimilé à une prison. Originaires entre autres de Guinée, de Tunisie, du Mexique et de Moldavie, parfois étudiant ou travaillant en France, ils ont été arrêtés chez eux, dans le métro, dans le train, dans un bus en pèlerinage à Lourdes ou sur le chemin de la boulangerie. Une jeune-femme se rendait même à son baptême républicain. Meybeck a choisi de mettre l'accent sur l'absurdité de ces situations et sur des incohérences administratives. Le scénario de sa BD pose cette question: « Est-ce qu'un outil comme ça est en adéquation avec les valeurs de la République?» - Maya Blanc





Un « métier » exaltant

Gauz, Debout-payé, Le nouvel Attila, 2014, 192 pages, 17 €.

Le titre du roman renvoie à ce que doit faire un vigile: «Rester debout toute la journée dans un magasin, répéter cet ennuyeux exploit de l'ennui, tous les jours, jusqu'à être payé à la fin du mois ». Cet exaltant « métier » est quasiment réservé à des migrants sans-papiers venus d'Afrique. L'auteur lui-même en a fait l'expérience, tout comme son personnage, Ossiri, étudiant ivoirien sans-papier. À travers son histoire personnelle et de nombreux autres portraits, le roman brosse un large tableau de l'immigration africaine à Paris, en montrant comment elle a évolué au fil des générations et selon les aléas politico-économiques, tout en pointant le fonctionnement d'une solidarité communautaire surtout contrainte à la débrouille. Ce récit est régulièrement ponctué d'interludes qui lui donnent sa saveur inimitable: baptisées «aphorismes», «notes pour soi », «théories » ou «théorèmes », ce sont autant d'observations que recueille et formule le vigile pendant tout ce temps où il reste debout à regarder, à écouter la drôle de faune qu'est la clientèle. L'effet comique naît parfois de généralisations absurdes à partir de comportements singuliers, mais il repose pour l'essentiel sur la dénonciation percutante des travers, des incohérences ou de la cruauté d'une société en proie à un appétit effréné de consommation. Comme Gauz a le sens de la formule autant que de l'observation, la lecture de son livre s'avère aussi cocasse qu'instructive! Françoise Ballanger



Migrations: état des savoirs

Migrations et mutations de la société française, sous la direction de Marie Poinsot et Serge Weber, La découverte, collection l'état des savoirs, 2014, 349 pages, 26 €.

Selon le principe de cette collection de sciences humaines, le volume consacré aux migrations a pour objectif de faire le point sur « l'état des savoirs » actuellement établis par les universitaires et chercheurs de différentes disciplines : historiens, démographes, anthropologues, sociologues, etc. Organisé autour de cinq grandes thématiques (la France et les migrations internationales ; des populations immigrées aux diasporas; politiques publiques; représentations, transmissions, identités; les enjeux nationaux contemporains) l'ouvrage permet de découvrir l'ampleur et le nombre des travaux qui portent sur les phénomènes migratoires, et de mesurer à quel point leurs résultats contredisent les idées reçues et les préjugés. Car si le sujet de l'immigration est si souvent instrumentalisé dans les débats politiques, économiques ou «sociétaux», il est presque toujours réduit à quelques figures ou situations considérées comme emblématiques, mais qui sont, de fait, largement minoritaires, voire dépassées. D'où la nécessité d'un «retournement du regard», selon l'expression de l'un des auteurs, Michel Peraldi, qui invite à «voir les mouvements migratoires non plus depuis l'Europe, considérée de facto comme le lieu central d'arrivée des flux, mais depuis leur point de départ... Ce ne sont pas seulement les modalités migratoires qui évoluent, de nouvelles figures qui apparaissent, c'est plus fondamentalement un rapport au monde qui change. » - F. B.



L'attente

Carolina Kobelinski, «Le temps dilaté, l'espace rétréci ; le quotidien des demandeurs d'asile » et Stefan Le Courant. « Être "le dernier ieune" : les temporalités contrariées des migrants irréguliers », in revue Terrain, n°63, septembre 2014, éd. Maison des sciences de l'homme, 20 €.

Parmi les différents articles de ce numéro intitulé «Attendre», deux rendent compte de situations vécues par des migrants, en attente d'asile politique ou de régularisation. Même s'il s'agit pour les auteurs de donner des éléments pour éclairer ces situations de manière générale – ce qu'ils font en notes, encadrés ou conclusion - leur approche est avant tout individuelle. reposant sur des rencontres longues. approfondies, empathiques, avec des personnes qui ont accepté de montrer ce qu'est leur vie au jour le jour, de raconter leur histoire, de faire part de leurs sentiments, de leurs regrets, de leurs espoirs. Ce qui ressort de ces expériences, présentées dans leur dimension essentiellement humaine, c'est la violence - même si feutrée parfois - du choc entre les dispositifs institutionnels et les aspirations personnelles. La qualité graphique de la revue permet de donner à ces témoignages une plus grande force encore en les enrichissant de photographies, notamment celles prises par Ake, l'un des demandeurs d'asile, qui en a pris plus de six cents, expliquant à l'auteure : « je prendrais des photos différentes de celles que tu prendrais toi, parce que moi j'ai une idée de ce qu'est le CADA et tout ca, et toi tu as une autre vision. » - F. B.

THE SEARCH

UN FILM DE MICHEL HAZANAVICIUS



uatre destins que la guerre va amener à se croiser. Entre 1999 et 2000, lors du conflit opposant les Russes et les Tchétchènes, Carole, infirmière et membre d'une organisation non gouvernementale, recueille un jeune enfant tchétchène. En parallèle, on suit l'histoire d'un jeune soldat russe.

Encore affublé d'un titre anglais, lequel signifie quelque chose comme «La Recherche», le film a été présenté à Cannes en sélection officielle. Ce titre pourrait, sans faire de contresens, se traduire par «La Quête». Car voici un récit qui est traversé par la quête de la famille, mais

surtout de l'amour, de la justice, de la paix entre les êtres. Qu'est-ce que ce monde qui nous est montré ? Un monde «plein de bruit et de fureur», une vallée de larmes, où règnent la folie de destruction et la haine de l'autre. Mais cela nous le savons, nous le voyons tous les jours à la télé, dans les journaux: Syrie, Mali, Ukraine...

Fimer la guerre

Ce film plutôt étonnant du réalisateur français, qui nous avait fait rire dans les OSS117 et épaté dans The Artist, fait apparaître un registre nouveau. Filmer la guerre de Tchétchénie (celle de 1999, oubliée maintenant des médias) avec un tel réalisme relève de la performance technique. L'odyssée du jeune Hadji dans le pays dévasté, mutique et renfermé sur lui-même, semble guidée par l'instinct de survie. Raissa, sa sœur et la mère du bébé que Hadi sauve d'une mort certaine, veut retrouver son frère. La trame du récit est donc constituée par ces deux trajectoires, très classique ressort scénaristique pour conduire l'action. Le travail humanitaire effectué dans un centre international pour réfugiés nous est montré avec la volonté de ne pas en faire trop, sans pathos exagéré. Là des hommes et des femmes essayent de limiter la catastrophe humaine, et on voit au travers de l'expérience de Carole et d'Helen que les enjeux de leur mission sont contrecarrés par des politiques et des considérations diplomatiques très éloignées du souci quotidien d'abréger la souffrance humaine. Le contact direct et chaleureux que reçoit Hadj lui permet de revenir à la vie. Il n'y a pas de sensiblerie ni de sentimentalisme déplacé. Le message du film est simple : s'engager concrètement malgré les oppositions de toutes sortes, penser que le pire n'est jamais sûr. Certains cinéphiles font le rapprochement avec Les anges marqués, un film de Fred Zinnemann (1948), l'histoire d'un enfant recherché par sa mère, rescapée des camps. Cette transposition moderne fait penser à l'inéluctable drame des guerres, et au courage de certains à défendre les

valeurs humaines. — Alain Le Goanvic

PRO-FIL est une

association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Regarder le monde autrement

avantage de pages, des rubriques nouvelles, une plus large place laissée aux images, une maquette aérée: depuis son numéro de septembre. la revue *Altermondes* a fait peau neuve. Pour le plus grand plaisir, non seulement des nouveaux lecteurs qu'elle compte ainsi gagner (grâce également à sa distribution désormais en kiosque), mais aussi pour ceux qui connaissent depuis ses

Le point de vue privilégié et la parole de ceux qui agissent sur le terrain

débuts cette revue de solidarité internationale dont le rythme de parution reste inchangé: trimestrielle et deux hors-série par an.

À découvrir, sous cet habillage séduisant, les qualités de contenu habituelles: les thématiques des droits humains et du développement durable, abordées à travers le point de vue privilégié et la parole de ceux qui agissent sur le terrain, au Sud comme au Nord. L'ambition est de mettre en avant des informations inédites ou rarement données ailleurs, montrant des dynamiques citoyennes alternatives et résistantes.

Cette approche journalistique originale permet de porter «un autre regard sur le monde» et d'approfondir les sujets, grâce à la diversité des exemples, des lieux ou des personnes que l'on découvre dans les reportages,



les portraits et les enquêtes. Dans les débats aussi, car ce ne sont jamais des réponses toutes faites qui sont proposées, mais des éléments parfois contradictoires qui soutiennent des analyses critiques et suscitent la réflexion des lecteurs, au-delà de la pure information. Le dossier

du premier numéro de cette nouvelle formule porte sur l'engagement, le suivant, daté de décembre 2014 s'intitule « Et si on apprenait à faire la paix?». Le site internet www.altermondes.org, est lui aussi reconstruit. Il ne comporte plus de rubriquage rigide, mais joue de mots-clefs pour lancer divers contenus propres au numérique. Les thématiques principales sont différentes de celles de la revue et renouvelées tous les trois mois: à la question de « l'accueil », traitée à l'automne 2014 avec nombre d'articles et reportages sur Calais ou Lampedusa, succèdera en janvier un ensemble de contenus multimédia sur le climat. Au-delà de ces apports originaux, le site offre par ailleurs des prolongements aux articles de la revue papier, notamment dans les reportages intitulés «en profondeur».

Françoise Ballanger



EUROPE ET MIGRATIONS

l est un livret né d'une

Décryptage, le nouveau livret de sensibilisation de La Cimade

commande précise, exprimée par les équipes de sensibilisation de La Cimade à l'occasion de la préparation collective du festival Migrant'scène 2014. Un livret pour répondre à leurs besoins sur le terrain et à ceux de leurs partenaires. Sur le fond? Des chiffres et des données clefs, concrets, concis, compréhensibles par tous, qui donnent à réfléchir, sur les migrations et l'Europe. Des faits, rien que des faits. Des données récentes. Des sources clairement identifiées à chaque fois (Nations-unies, Eurostat, Amnesty, Migreurop, textes officiels français et européens). Pas de commentaires, pas de jargon, pas de simplisme non plus, mais une sélection d'éléments que chacun peut comprendre sans être spécialiste et citer sans approximation, pour alimenter réflexions et échanges citoyens. Sur la forme, l'idée était de créer un livret qui stimule la curiosité, qui encourage le lecteur à tourner chaque page et qui lui permette de s'approprier ses découvertes. Alors? Puisque les données sur les migrations sont si souvent brouillées par les peurs, les préjugés et les

discours à l'emporte-pièce,

le livret, en grande partie crypté,

bouts de phrase... de prime abord. Mais, pour découvrir le reste, rien de plus facile: il suffit de faire usage de la feuille de calque rouge glissée dans la couverture. Elle révèle alors au lecteur, par un simple procédé d'optique, des réalités fondamentales, mais si souvent occultées. À chacun ensuite de ne laisse apparaître que quelques se forger sa propre opinion.

Pour décrypter l'Europe et les migrations, il suffi de faire glisser le filtre rouge.

Livret de 34 pages, conçu pour être glissé facilement dans une poche, consulté, partagé. Disponible sur commande auprès de La Cimade (10€ les 25 exemplaires. 15€ les 50 exemplaires). commandes@lacimade.org





Dans une société française fragmentée par les injustices et les inégalités, certains désignent aujourd'hui l'étranger comme un bouc émissaire. Et demain qui ?

Par ce manifeste, nous affirmons et revendiquons notre soutien et notre solidarité à cet autre nous-même : l'étranger. Nous ne voulons pas être complices de sa dénonciation comme un problème et une menace.

Parce que cet étranger, c'est l'un de nous. Un homme ou une femme, avec ou sans papiers, avec ou sans emploi, avec ou sans logement, mais toujours avec un nom et une histoire propre, comme chacun d'entre nous.

Parce que cet étranger aspire à vivre dans la dignité et la sécurité. Il n'est pas acceptable que sa vie en France soit synonyme d'humiliations, de soupçons, de précarité et d'exploitation, de destin brisé par l'enfermement et l'expulsion.

Parce que cet étranger est là, depuis toujours, et appartient à notre histoire. Passeur de connaissances, contributeur à notre richesse culturelle, il est aussi le bâtisseur et le défenseur d'une France nourrie du mélange des idées et de la diversité de ses habitants.

La crise économique et sociale se moque des nationalités. Citoyens du monde, nous sommes tous concernés par les désordres mondiaux qui peuvent conduire, un jour, un homme, une femme ou une famille à quitter son pays : déséquilibres macro-économiques, dérèglement climatique, conflits nationaux et internationaux.

Ensemble et unis, nous pouvons construire un avenir commun où chacun aura sa place. Divisés et séparés, nous renions notre mémoire et notre humanité.

Les enjeux vont au-delà de la solidarité avec les étrangers. Il en va, plus profondément, de l'avenir de notre société qui ne sera véritablement en paix avec elle-même que lorsqu'elle saura assumer et valoriser sa pluralité.

Aussi, nous appelons à un changement profond de perspective pour sortir de cette mise en accusation permanente de l'étranger, convaincus que l'obsession sécuritaire dominante a fini par occulter toute alternative, toute possibilité différente de penser la mobilité des êtres humains.

Sans angélisme ni naïveté, nous croyons qu'il est possible et urgent de promouvoir d'autres relations et d'autres politiques. Par ce manifeste, nous voulons déjouer les peurs collectives qui nous paralysent, et inviter à une large mobilisation celles et ceux, français et étrangers, qui refusent de se résigner.

Signez ce manifeste: www.valeurajoutee.lacimade.org

la Cimade